

STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée

STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été approuvée par la dixième réunion de la CMDD (Athènes, juin 2005) et adoptée par la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, novembre 2005).

Introduction : Pourquoi une stratégie méditerranéenne ?	2
1. Vers un développement durable en Méditerranée : Une exigence et une perspective	4
1.1 Le développement durable, une exigence vitale pour relever les défis du développement en Méditerranée	4
1.2 Principes de base et perspective à long terme	7
1.3 Quatre grands objectifs	8
1.4 Sept domaines d'action prioritaires et les synergies	11
2. Progresser dans sept domaines d'action prioritaires	13
2.1 Améliorer la gestion intégrée des ressources et demandes en eau	13
2.2 Assurer une gestion durable de l'énergie, atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter	15
2.3 Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports	17
2.4. Promouvoir un tourisme durable	18
2.5 Promouvoir un développement agricole et rural durable	20
2.6 Promouvoir un développement urbain durable	23
2.7 Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières	26
3. Mettre en œuvre la Stratégie, associer tous les partenaires et suivre les progrès accomplis	31
3.1 Un espace régional de solidarité et d'engagement	31
3.2 Renforcer les capacités, impliquer les acteurs et mobiliser les financements	33
3.3 Mises en œuvre nationales	36
3.4 La Stratégie méditerranéenne, comme modèle de suivi régional des progrès et de promotion du développement durable	37
Annexe 1 : Synergies entre objectifs et domaines d'action prioritaires	39
Annexe 2 : Indicateurs pour le suivi de la SMDD	40
Annexe 3 : Acronymes et abréviations	44

introduction : pourquoi une strategie mediterraneenne ?

Le développement durable est un objectif global qui vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés par 189 pays en septembre 2000, et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté en 2002 par le Sommet mondial sur le développement durable, soulignent le besoin urgent d'un engagement accru pour réduire les inégalités et contribuer au développement des pays pauvres. Ils soulignent également la nécessité de modifier des modes de production et de consommation non viables, comme confirmé par le processus de Marrakech, de protéger et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles aux fins du développement économique et social, de sauvegarder la santé et d'intégrer l'objectif du développement durable de façon plus effective dans le processus de mondialisation. Le Sommet mondial sur le développement durable a également appelé à des stratégies régionales et nationales, reconnaissant que le développement durable ne saurait se réaliser isolément et que les résolutions internationales doivent être adaptées aux circonstances locales et aux conditions de l'écorégion.

À la Douzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Monaco, novembre 2001), les 21 pays de la Méditerranée et la Communauté européenne ont décidé de préparer une « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable » (SMDD), en cohérence avec le processus du Sommet mondial. Ils ont demandé à la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDDD) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) d'en élaborer le projet. La deuxième Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'environnement (Athènes, juillet 2002) a approuvé cette initiative.

Malgré les progrès réalisés, partout en Méditerranée on prend conscience – de façon latente mais grandissante – que les tendances actuelles du développement ne sont pas durables. Aujourd'hui, les populations méditerranéennes commencent à comprendre de mieux en mieux qu'il n'est tout simplement plus possible de continuer à exploiter les ressources, à artificialiser le littoral et à développer l'industrie, spécialement le tourisme, en l'absence d'un cadre de planification adéquat, d'une réduction des disparités Nord-Sud et des indispensables réformes des politiques. Les partenaires méditerranéens ont déjà accomplis des progrès considérables à cet égard dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la CMDDD. La Stratégie offre à ces partenaires une excellente occasion de progresser véritablement vers un développement durable, sur la base d'un partenariat véritable et du co-développement.

La Stratégie méditerranéenne est une stratégie cadre. Elle se propose d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les Stratégies nationales de développement durable et d'initier un partenariat dynamique entre des pays de niveaux de développement différents. En s'engageant publiquement et avec force à favoriser le développement durable et à rendre compte des progrès accomplis, les pays qui ont atteint les niveaux de développement plus élevés, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires concernés veulent aider à créer et à soutenir un processus commun grâce auquel une attention bien plus grande sera consentie pour la mise en œuvre d'une croissance harmonieuse dans toute la région. La Stratégie méditerranéenne appelle à engager résolument la région dans un processus de déve-

veloppement durable en vue de renforcer la paix, la stabilité et la prospérité, en prenant en compte les faiblesses et les menaces qui pèsent sur le monde méditerranéen, mais aussi les atouts et les opportunités. Elle prend également en considération la nécessité de réduire l'écart entre les pays développés et les pays en développement de la région.

La SMDD se fonde sur la Vision et les Orientations-cadres qui ont été déjà évaluées par la CMDD et les Parties contractantes. Les documents d'évaluation et de prospective préparés par diverses composantes du PAM et d'autres réseaux de coopération méditerranéens ont apporté de précieuses contributions à l'élaboration de la Stratégie. La Stratégie tient compte des évolutions récentes de la coopération régionale, notamment le Plan d'action pour la Méditerranée, le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), l'Initiative arabe pour le développement durable et la Stratégie de développement durable de l'UE. Cette dernière concerne directement les États méditerranéens qui en font partie et les pays susceptibles d'en devenir membres. Elle a aussi un impact indirect sur les voisins méditerranéens de l'UE, dans la mesure où elle exige que le développement durable devienne une priorité de toutes les politiques communautaires.

L'UE et les pays développés de la rive nord auront un rôle important à jouer. Ils seront amenés à engager des politiques d'aide vigoureuses afin de favoriser le co-développement du nord et du sud. L'UE et ses partenaires méditerranéens devront aussi travailler ensemble pour encourager les processus de démocratisation, renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la gouvernance et favoriser le processus de paix dans les régions en conflit. La mise en œuvre de la Stratégie à travers un Partenariat euro-méditerranéen et la nouvelle politique de voisinage de l'UE axés sur le développement durable aidera les pays méditerranéens à atteindre leurs aspirations beaucoup plus rapidement. La Stratégie, en particulier, pourrait faciliter la mise en œuvre de l'objectif lancé par l'UE de « dépolluer » la Méditerranée.

Pour tous les pays de la Méditerranée, le défi consistera à utiliser la Stratégie comme une opportunité de réaliser ensemble des progrès coordonnés, dans les domaines du développement humain et économique, de la protection de l'environnement et des avancées culturelles.

1. Vers un développement durable en Méditerranée : Une exigence et une perspective

L'environnement constitue la base du développement en Méditerranée, aussi est-il indispensable de mettre un terme à sa dégradation, qui génère déjà des coûts économiques et sociaux très élevés. La région a également besoin de réorienter son développement pour satisfaire les besoins économiques et sociaux, qui sont considérables dans le sud et l'est, sans pour cela aggraver les processus de dégradation environnementale.

La Stratégie se concentre donc essentiellement sur l'intégration des problématiques environnementales dans les secteurs clés du développement économique tout en tenant dûment compte des dimensions sociales et culturelles.

En tant que base de la construction d'un processus dynamique de développement durable, la Stratégie souligne les besoins et défis majeurs de la région, puis identifie quatre objectifs essentiels et un ensemble d'actions à réaliser dans sept domaines d'action prioritaires. Un jeu d'indicateurs, ci-annexé, contribuera au suivi de la mise en œuvre de la SMDD.

1.1 Le développement durable, une exigence vitale pour relever les défis du développement en Méditerranée

Sur le plan global, le défi environnemental est l'un des plus critiques. La dégradation de son environnement fait courir à la Méditerranée un grave danger, celui de perdre ses principaux atouts qui fondent son originalité, en particulier pour l'agriculture et le tourisme. La persistance d'une mauvaise gestion des ressources naturelles rares, notamment l'eau, les terres agricoles, l'énergie et le littoral, compromettra le développement économique, la qualité de vie et la stabilité sociale. La poussée démographique et le chômage, associés aux déficits entrepreneuriaux et aux problèmes sociaux, augmenteront encore ces pressions. En outre, sans une amélioration de la coopération régionale et des dispositifs de gouvernance, le processus de mondialisation pourrait aggraver les tendances négatives.

Le défi environnemental

La dégradation environnementale s'est accélérée depuis quelques décennies, mettant en mouvement une évolution irréversible qui prend les formes suivantes :

- Des terres agricoles de grande qualité disparaissent à cause de l'urbanisation et de la salinisation. Plus de 80 pour cent des zones arides et sèches sont touchées par la désertification, dont les conséquences seront encore accrues par l'impact du changement climatique.
- Les rares ressources en eau sont surexploitées et menacées d'épuisement ou de dégradation.
- Le cadre de vie urbain et la santé sont dégradés par la congestion par les transports motorisés, le bruit, la mauvaise qualité de l'air et la croissance rapide de la production de déchets.
- Le littoral et la mer sont victimes de la pollution, les côtes s'artificialisent et/ou s'érodent, tandis que les ressources halieutiques s'amenuisent.
- Les paysages et la biodiversité irremplaçables de la région, depuis les littoraux densément peuplés jusqu'aux arrière-pays marginalisés, surexploités ou au contraire à l'abandon, sont bouleversés.

Bien qu'il soit difficile de les traduire en chiffres, les coûts de la dégradation de l'environnement sont à l'évidence très significatifs. En outre, la région est de plus en plus vulnérable aux inondations, coulées de boues, séismes, tsunamis, sécheresses, incendies et déséquilibres écologiques, qui ont un impact direct et immédiat sur les revenus et le bien-être d'une grande partie de la population.

L'augmentation potentielle de la pression environnementale dans les régions côtières dans les 20 prochaines années est considérable, en particulier du fait du tourisme avec 137 millions de visiteurs supplémentaires, des transports qui devraient plus que doubler en volume, de l'urbanisation (33 millions de personnes supplémentaires à loger) et de l'étalement urbain ou des infrastructures énergétiques. L'extension continue des modes de production et de consommation non durables est susceptible d'augmenter gravement les coûts de la dégradation environnementale, lesquels, selon les chiffres de la Banque mondiale, représentent déjà entre 3 et 5 pour cent du PIB. L'environnement n'est pas à considérer comme contrainte supplémentaire, mais comme un moteur, un atout et un incitatif.

Les populations de la Méditerranée sont aujourd'hui beaucoup plus conscientes des risques qui pèsent sur leur environnement et sur leur exceptionnel patrimoine naturel et culturel. Des politiques et des actions importantes ont été menées dans presque tous les pays et montrent qu'il est possible de trouver des solutions adaptées aux spécificités des problèmes, des cultures et des territoires méditerranéens. Ces efforts sont cependant trop peu nombreux pour inverser les tendances actuelles non viables. Si des changements majeurs n'interviennent pas, la Méditerranée, première région touristique au monde, pourrait « mettre en péril » ses principaux atouts, ce qui entraînerait des contraintes économiques supplémentaires et une détérioration des conditions de vie.

Les défis démographique, économique, social et culturel

Il existe un contraste frappant entre les situations démographiques des pays du nord et du sud de la Méditerranée. Ceux de la rive nord sont confrontés au problème d'une population vieillissante tandis que, dans les pays situés au sud et à l'est, la croissance démographique reste une problématique majeure, avec 90 millions d'habitants attendus en plus d'ici 2025. Cependant, la chute spectaculaire des taux de fécondité, observée au cours des 10 dernières années dans ces pays, se traduit aujourd'hui par une transition démographique.

Bien que traditionnellement un espace de commerce et de transit, la Méditerranée n'a que insuffisamment réussi à être compétitive sur les marchés internationaux. Malgré le succès de quelques pôles de croissance et systèmes locaux de « grappes » d'entreprises (clusters), celles-ci, pour la plupart petites et moyennes, manquent encore trop souvent de dynamisme et de compétitivité. Elles ne se distinguent généralement guère en termes d'innovation car elles sont depuis trop longtemps fondées sur une « économie de rente », encouragée par une exploitation de type « minier » de la situation géographique et des ressources naturelles.

Un problème dramatique d'intégration au marché du travail existe, surtout parmi les jeunes. Le Nord n'arrive pas à absorber la pression considérable de l'émigration des pays du sud et de l'est de la Méditerranée, lesquels doivent créer plus de 30 millions d'emplois nouveaux d'ici 2025. Contrairement à d'autres régions comparables du monde, ces pays n'ont pas encore réussi à

« décoller » sur le plan économique, et le PIB moyen par habitant de plusieurs d'entre eux demeure encore le cinquième du niveau des pays méditerranéens de l'UE en parité de pouvoir d'achat.

La plupart des économies méditerranéennes, insuffisamment dynamiques depuis 20 ou 30 ans par rapport à d'autres régions du monde, connaissent des situations difficiles pour l'emploi, avec des taux de chômage qui se situent généralement entre 8 et 25 pour cent. La pauvreté est étroitement liée à la situation de l'emploi, et aussi aux mutations qui marginalisent des composantes de la société, par exemple la transformation très rapide dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ainsi que dans le monde rural.

Les questions sociales sont aussi un sujet de préoccupation essentielle, surtout dans le sud et l'est de la Méditerranée. Malgré des progrès, des retards en termes d'alphabétisation et d'égalité entre les sexes persistent. La pauvreté, surtout dans les zones rurales, reste un problème prédominant dans beaucoup de pays, bien que la pauvreté extrême soit limitée. La situation est aggravée par une distribution inéquitable des richesses. Les populations de plusieurs pays du sud et de l'est de la Méditerranée souffrent aussi d'un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement.

La situation des pays en ce qui concerne leur capacité culturelle est très inégale ; elle n'est guère apparente tant manquent les indicateurs culturels, il est vrai plus difficiles à définir que dans d'autres secteurs. Les travaux de la Stratégie ont permis de mesurer à la fois les handicaps et les éléments de diversité qui eux aussi sont grands et doivent être respectés dans la mesure où ils témoignent de la volonté de réaffirmer la diversité naturelle dans le cadre de la mondialisation et privilégient la culture unique de la Méditerranée en tant qu'atout économique et social fondamental.

Les défis de la mondialisation, de la coopération régionale et de la gouvernance

Le défi de la mondialisation requiert une coopération régionale élargie, une stabilité politique et une protection sociale. Néanmoins, face à ces exigences, la situation des pays méditerranéens apparaît très asymétrique.

L'intégration dans l'Union européenne des États méditerranéens membres (Espagne, Portugal, Grèce et aujourd'hui Slovaquie, Malte et Chypre) a considérablement amélioré leur situation politique et économique. L'élargissement possible de l'Union aux autres pays de l'est de l'Adriatique et à la Turquie, renforcerait cette tendance et conduirait à une certaine convergence politique, économique et sociale. Les pays méditerranéens membres de l'UE font ainsi face au défi de la mondialisation avec le soutien fort que l'UE représente.

Les pays méditerranéens du sud et de l'est, confrontés eux aussi à la mondialisation, ne bénéficient pas du dynamisme d'une telle coopération régionale. Le Partenariat euro-méditerranéen, institué en 1995, a encore besoin d'une vision collective de développement durable, tout comme de moyens et d'engagements appropriés. Le problème se voit aggravé par l'insuffisance des niveaux de coopération Nord-Sud et Sud-Sud et par la persistance des conflits, particulièrement au Proche-Orient, même si certaines solutions à long terme semblent émerger. Au regard de la lenteur des progrès d'extension de la démocratie, la gouvernance est faible et le besoin de réformes politiques et sociales fort, en particulier dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, où elles tardent à se mettre en place.

Si les réformes indispensables ne sont pas mises en œuvre d'urgence, la tendance à un accroissement des disparités politiques, économiques et sociales entre les deux rives de la Méditerranée aboutira à une instabilité croissante et l'asymétrie économique et sociale existante ne fera que s'accroître. L'alternative consisterait à optimiser les complémentarités et les potentialités entre Nord et Sud dans le cadre d'un processus de développement durable conjoint mais différencié, de manière à maximiser les effets positifs de la mondialisation.

Le choix à long terme doit se faire en définitive entre, d'une part, un développement inégal du Nord et du Sud, et d'autre part, un développement conjoint, bâti autour de la notion forte de destin régional commun. Dans cette perspective, la meilleure chance qu'ont les pays méditerranéens – qu'ils soient ou non membres de l'UE – de relever le défi de la mondialisation et de devenir concurrentiels dans le monde multipolaire qui tend à se constituer, consiste à unir leurs forces dans un espace régional élargi, allant de l'Europe à la Méditerranée, et d'en faire un espace de stabilité, de prospérité partagée, de démocratie et de tolérance.

La Politique européenne de voisinage (PEV), lancée par l'UE en 2003/2004, est une démarche faite dans la bonne direction. La PEV vise à resserrer la coopération politique et l'intégration économique entre l'UE et ses voisins immédiats et à favoriser l'amélioration de la gouvernance et la réforme dans les pays méditerranéens. Par le biais de plans d'action définis de concert, l'UE et ses partenaires, associés à la PEV, s'attaqueront aux problèmes d'intérêt commun et élaboreront des mesures favorables à la croissance économique et à la cohésion sociale, qui élèveront les niveaux de vie et protégeront l'environnement, ce qui contribuera à atteindre l'objectif à long terme du développement durable dans la région méditerranéenne.

1.2 Principes de base et perspective à long terme

Les principes de base

Le principe de base de la Stratégie méditerranéenne est que la durabilité doit se fonder sur l'interdépendance de ses trois piliers : le développement économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que sur une meilleure gouvernance. Dans la région, l'environnement, la culture et le développement sont indissolublement liés, aussi est-il non seulement vital mais de plus en plus urgent d'accélérer la progression vers un développement durable. Dans ce but, il est indispensable de créer des emplois à grande échelle et de réduire la pauvreté, bien que ces objectifs dépendent en partie de politiques qui vont au delà du champ de la Stratégie. Sur le plan social, il est crucial d'améliorer le niveau de vie général en se fondant sur le principe de l'accès aux services de base et aux ressources financières, d'égalité des sexes et d'équité entre les générations. La mise en œuvre de la Stratégie exige également de promouvoir une gouvernance améliorée, de même que la justice et la pleine reconnaissance des droits de l'homme. Les approches fondées sur le développement local et la participation de la société civile, du secteur privé, des ONG, de multiples acteurs et des partenariats ainsi que la responsabilisation des entreprises devront être fortement encouragées.

En matière de coopération internationale, la Stratégie est fondée sur les principes de solidarité et de responsabilité commune mais différenciée entre pays développés et pays en développement. Elle réaffirme la valeur stratégique de la diversité culturelle et souligne la nécessité

d'éviter le paradigme d'un modèle unique de développement. Il faut donc inverser les tendances actuelles en menant une action concertée pour éviter un développement non équitable, déséquilibré, standardisé et gaspilleur pour la Méditerranée et ses sous-régions et conjurer les risques et les perspectives peu encourageantes des tendances observées.

Une perspective à long terme pour la Méditerranée

La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée « durable », c'est-à-dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario « gagnant-gagnant », qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique. Des efforts conjoints sont indispensables pour progresser dans la gestion durable des ressources et du littoral et valoriser les diversités naturelles et culturelles de la région. Une dynamique de complémentarité et d'échange devra ainsi être développée entre l'Europe et ses voisins méditerranéens, autour d'un concept fort de « destin partagé » et de responsabilités communes et différenciées.

Une fois que la Stratégie aura été adoptée de manière collective et mise en oeuvre par le biais de stratégies nationales, la région devrait évoluer vers un modèle d'écorégion fortement intégrée au sein d'un espace euro-méditerranéen élargi, prospère et stable. Devrait alors émerger en Méditerranée une unité régionale forte, où le développement se fondera sur la reconnaissance de la valeur stratégique de l'environnement et de la diversité, et où l'ensemble des pays s'investiront dans des processus de gouvernance favorisant le développement durable, la croissance économique et l'amélioration des niveaux de vie.

Selon ce scénario, la nouvelle Méditerranée saura s'inscrire avec succès dans la mondialisation en valorisant ses spécificités, ses complémentarités et ses synergies avec les pays voisins de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes. Les fractures économiques et sociales internes et entre pays pourront se réduire progressivement, et les Objectifs du Millénaire pour le développement seront atteints. Les biens publics essentiels devront être protégés et dans certains cas restaurés, tandis que la gestion et la valorisation des ressources naturelles seront nettement améliorées. Les populations de la région seront amenées à prendre davantage conscience de l'immense potentiel que constituent la diversité et la qualité de leur patrimoine pour l'essor d'un tourisme spécifique et diversifié, développé en synergie avec l'agriculture et d'autres activités économiques. Les villes deviendront de véritables vecteurs de développement régional, tandis que des emplois pourront être créés dans de nouveaux créneaux porteurs, notamment la recherche et le développement, l'accès aux services de base, les industries et technologies propres, les techniques pour les économies d'eau et d'énergie, les produits agricoles et agroalimentaires de qualité, la valorisation de la biodiversité et les transports en commun. L'UE et ses voisins du sud auront compris leurs intérêts mutuels et reconnu le caractère fructueux de leurs complémentarités et de leurs échanges au sein d'un monde globalisé et concurrentiel.

1.3 Quatre grands objectifs

Les quatre objectifs suivants visent à promouvoir des progrès en termes de durabilité dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement ainsi que dans celui de la gouvernance.

Objectif 1 : Contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens

Fondée sur l'idée que la protection de l'environnement et la croissance économique ne sont pas forcément incompatibles, la Stratégie vise à renforcer le développement économique tout en diminuant la pression sur les ressources naturelles. On devrait aboutir ainsi à un équilibre entre la satisfaction des besoins des populations, les exigences des activités économiques et la protection de l'environnement, et ainsi répondre à la demande d'emplois et aux besoins sociaux, réduire l'écart entre les revenus et l'asymétrie entre pays en développement et pays développés et promouvoir la croissance.

Pour atteindre l'objectif en matière de création d'emplois et de revenus, on soutiendra les initiatives régionales et nationales visant à renforcer les financements internationaux et privés de même que les aides publiques au développement dans les pays méditerranéens, en privilégiant notamment les pays du sud et de l'est. Dans ce but, on valorisera les opportunités offertes par la future Zone de libre-échange euro-méditerranéenne et par les relations avec d'autres pays du Moyen-Orient, tout en encourageant les investissements issus de partenariats bilatéraux entre pays du nord et du sud. Il faudra tenir compte des résultats de l'étude d'impact de durabilité relative à zone de libre-échange euro-méditerranéenne lancée par la Commission européenne

Pour atteindre ces objectifs, la Stratégie appelle à des flux cumulatifs de valeur ajoutée qui se fonderaient sur les atouts naturels et culturels uniques de la région, tout en empruntant de nouvelles voies pour promouvoir l'innovation, les compétences et la culture. On encouragera donc le développement de nouvelles activités dans le secteur des services, des productions propres et des technologies novatrices susceptibles de réduire la consommation des ressources naturelles, en incluant la promotion des PME-PMI, vecteurs de développement économique et de création d'emplois. Des interactions beaucoup plus fortes sont nécessaires au niveau local, entre le secteur privé et les établissements de formation et de recherche, et pour la création de systèmes locaux de « grappes » d'entreprises (clusters) dynamiques. Une meilleure répartition des activités nouvelles dans les pays en développement doit aussi être recherchée pour pouvoir offrir des emplois au niveau local et parvenir ainsi à réduire la « fuite des cerveaux ». On cherchera également à encourager un développement régional équilibré, en évitant les concentrations excessives d'activités sur le littoral.

Objectif 2 : Réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles

Le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités de tous les acteurs constituent une exigence fondamentale. La protection de l'environnement, le développement économique et le progrès durable ne pourront en effet être obtenus tant qu'une part aussi importante de la population restera analphabète et n'aura pas accès aux services essentiels. Il est indispensable de renforcer les mesures visant à réduire les inégalités entre les sexes, de promouvoir le rôle des femmes dans la société, de soutenir la mise à niveau du milieu rural, trop souvent oublié, et de planifier un développement urbain durable.

À cet effet, la Stratégie reprend à son compte les Objectifs du Millénaire pour le développement visant à améliorer les conditions de vie des populations et l'égalité des sexes.

La situation et l'évolution sociales sont un volet majeur pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Les stratégies nationales, parce que proches des réalités spécifiques doivent bien entendu avancer des propositions pour lutter contre les problèmes d'emploi et la pauvreté. Les Objectifs pertinents du Millénaire pour le développement doivent être respectés dans la région et suivis régulièrement à partir des indicateurs appropriés. La région méditerranéenne gagnera à voir s'engager une concertation sur l'emploi dès qu'elle pourra être utilement préparée.

La promotion de la diversité culturelle, des valeurs et des connaissances traditionnelles est également essentielle. Certains volets de la Stratégie concernent tout particulièrement les aspects culturels, à savoir l'éducation (axée sur le développement durable), les échanges culturels, l'encouragement à l'adoption de labels méditerranéens, la promotion de nouvelles formes de tourisme culturel et la coopération en vue de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Objectif 3 : Changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles

Aucun développement ne peut être « durable » si on ne met pas un terme aux pratiques non viables qui affectent les biens collectifs essentiels et si l'on ne contribue pas à leur restauration. La priorité doit être donnée à la protection de la mer, du littoral, du climat et de la qualité de l'air, des ressources en eau, des sols et de la biodiversité, des savoir-faire traditionnels et du patrimoine culturel et paysager, de même qu'à la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels tels qu'inondations, incendies, sécheresses, séismes et tsunamis. La continuelle dégradation des sols, des paysages et du littoral doit aussi être stoppée et les objectifs du Sommet de la Terre de protection et de valorisation de la biodiversité marine, littorale et continentale atteints.

Il est vital de briser les liens qui rendent le développement économique dépendant d'une progression correspondante, sinon supérieure, de l'exploitation des ressources naturelles ; il faut en conséquence « découpler » la croissance économique de la pression croissante sur l'environnement, et ainsi contribuer à réaliser l'Objectif pertinent du Millénaire pour le développement. À cette fin, il convient d'abord de faire évoluer les modes de consommation et de production, en ayant recours à des sources renouvelables d'énergie, à des technologies propres, à des infrastructures adéquates, à des transports collectifs plus efficaces et à des procédures « écologiques » de passation des marchés publics. Il est nécessaire de donner accès à l'information, à l'éducation, à la formation et au perfectionnement des compétences pour passer d'une culture « d'urgence » à une culture de « prévention ». La gestion de l'eau, de l'énergie, du sol et des ressources littorales doit être améliorée, et la production de déchets et d'émissions polluantes réduite. Un tel « découplage » sera susceptible de bénéficier à la fois aux entreprises et à l'environnement et d'offrir un scénario « gagnant-gagnant ».

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale

Le développement durable à grande échelle ne peut être mis en oeuvre sans une gouvernance adéquate, ce qui exige que l'exercice du pouvoir se pratique dans un esprit d'ouverture, de participation, de responsabilité, d'efficacité et de cohérence. La Stratégie reprend à son compte le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, selon lequel des politiques environnementales, sociales et économiques saines, des institutions démocratiques veillant à répondre aux besoins

des populations, un état de droit, des mesures anti-corruption, l'égalité des sexes et un milieu favorable à l'investissement constituent les bases indispensables du développement durable. En effet, sans une gouvernance plus efficace et une participation dynamique des divers acteurs, aucun autre objectif de la Stratégie ne peut être atteint. Dans ce but, on devra soutenir les efforts régionaux et nationaux visant à favoriser une meilleure gouvernance, un développement local participatif, une implication de la société civile et des ONG, ainsi que les partenariats avec le secteur privé. L'application des principes de la Convention d'Aarhus encouragera la société civile à contribuer à la mise en place du développement durable.

Il convient également de souligner l'importance d'une gestion de l'environnement fondée sur une planification territoriale intégrée et un système de responsabilité partagée. Ce point implique de développer des réseaux et d'encourager le dialogue entre les acteurs, la diffusion du savoir et la formation aux pratiques de gestion efficiente. On devra aussi promouvoir la coopération régionale et sous-régionale entre les pays méditerranéens, tout particulièrement en créant des modalités de participation et des procédures de travail plus rationnelles et efficaces. L'amélioration de la gouvernance passe nécessairement par l'éducation et la formation, en particulier l'éducation au développement durable. La Stratégie pour l'éducation au développement durable (Vilnius, 2005) ayant été adoptée par 13 Parties contractantes, elle pourrait servir de modèle pour une action régionale concertée.

Enfin, une partie importante de la Stratégie consiste à développer des synergies pour renforcer les processus de mise en oeuvre des Conventions globales, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto y relatif, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en relation avec la Convention de Barcelone et les autres instruments régionaux pertinents.

1.4 Sept domaines d'action prioritaires et les synergies

Il est indispensable de faire des progrès concrets dans sept domaines d'action prioritaires et interdépendants :

- la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ;
- la gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique ;
- la mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports ;
- le tourisme durable, secteur économique porteur ;
- l'agriculture et le développement rural durables ;
- le développement urbain durable ;
- la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Ces domaines prioritaires d'action ont été choisis pour plusieurs raisons :

- Ce sont ceux qui sont les plus menacés par les tendances non durables. Parmi eux, une attention particulière devra être portée aux questions concernant la mer et le littoral, qui constituent un bien commun des peuples de la Méditerranée.

- Ce sont aussi des domaines cruciaux sur le plan économique et social et qui offrent un potentiel d'amélioration important. Il est cependant clair que des efforts considérables doivent aussi être déployés dans d'autres secteurs, l'industrie tout particulièrement, pour faire face aux défis que la région se doit de relever.
- Ces sept domaines prioritaires sont pertinents en termes d'action et présentent des carences en matière de gouvernance et d'intégration qu'il convient de corriger si l'on veut que la région puisse s'engager dans un processus de développement durable.

La matrice en annexe 1 résume le cadre logique de la Stratégie et indique les interrelations entre les quatre grands objectifs et les sept domaines d'action prioritaires.

2. Progresser dans sept domaines d'action prioritaires

Les objectifs, orientations et actions proposés pour les sept domaines d'action prioritaires n'ont qu'une valeur indicative¹ dans la mesure où ils sont applicables à l'ensemble de la région. Bien qu'identifiées séparément, les actions proposées sont fortement interdépendantes et d'autant plus susceptibles de réussir qu'elles seront menées de façon convergente et en étroite association les unes avec les autres.

L'ensemble des parties prenantes devraient contribuer à la mise en œuvre de ces actions en veillant à favoriser les solutions au meilleur rapport coût-bénéfice, en privilégiant les instruments de marché et en ayant recours le cas échéant à des études d'impact. Bien évidemment, cette mise en œuvre représente un coût. Les fonds nécessaires pourraient provenir d'une économie directe faite sur les infrastructures et la consommation de ressources naturelles, de la réduction des niveaux de pollution et des coûts de la dégradation environnementale (estimés entre 3 et 5 % du PIB dans certains pays), de réformes politiques et, naturellement, de la coopération internationale.

Les différences de situation et d'enjeux entre les pays ou groupes de pays sont importantes et pourraient justifier d'adopter des approches et des objectifs spécifiques. Bien que les approches régionales et sous-régionales préconisent la recherche de la cohérence, comme le définit la Stratégie commune, des objectifs nationaux devront à l'évidence être précisés ou ajustés, en accord avec chaque cadre de planification nationale. Des « actions pilotes », aux coûts restreints mais avec un fort potentiel de visibilité, devraient être proposées comme levier d'accélération du changement et comme outil politique témoignant de l'engagement en faveur du développement durable. En plus des actions proposées ci-après, la mise en œuvre des recommandations de la CMDD déjà adoptées devrait être renforcée.

2.1 Améliorer la gestion intégrée des ressources et demandes en eau

L'eau est une ressource rare, fragile et inégalement répartie dans l'espace et le temps, et le changement climatique devrait accentuer l'irrégularité des pluies et diminuer leur volume. En raison de ces précipitations aléatoires et de l'aridité, l'alimentation en eau constitue une contrainte majeure pour l'agriculture. L'irrigation est la plus grosse consommatrice d'eau. La population disposant de moins de 1 000 m³ par habitant et par an, s'élève à 108 millions d'habitants et pourrait atteindre 165 millions en 2025. Certains pays sont dans une situation critique.

Les stratégies nationales ont privilégié des politiques de l'offre en multipliant les ouvrages de retenue et les forages. De nombreux barrages dans les pays du sud et de l'est vont cependant perdre l'essentiel de leur capacité du fait de l'envasement et seuls quelques pays ont encore un potentiel à exploiter sur le long terme. Les nappes aquifères, dont beaucoup sont constituées d'eaux fossiles non renouvelables, sont surexploitées ou irréversiblement dégradées par des intrusions salines. Les réseaux hydrologiques se détériorent du fait de la surexploitation des bassins versants et de la disparition des zones humides. La gestion des ressources des eaux transfrontalières est une source potentielle de conflits.

¹ Pour les objectifs de la Stratégie, l'année de référence est 2000, sauf si une autre année est mentionnée. Pour les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'année de référence est 1990.

La plupart, sinon tous les pays méditerranéens, sont confrontés simultanément à plusieurs questions liées à l'eau : comment gérer durablement leurs maigres ressources hydriques, comment assurer l'accès à l'eau potable aux populations non encore desservies et comment habituer les usagers à des comportements économes en eau. Le premier défi appelle des politiques de la demande en eau pour réduire les pertes et les mauvaises utilisations, créer une valeur ajoutée supplémentaire grâce à un emploi plus efficace de l'eau d'irrigation et des eaux industrielles et urbaines, et satisfaire à un coût réduit les besoins économiques et sociaux. Il requiert aussi une gestion intégrée des bassins versants et des écosystèmes humides et une augmentation de l'offre, notamment grâce à des formes non conventionnelles d'approvisionnement en eau. Le second défi appelle la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le troisième défi appelle un renforcement des partenariats entre utilisateurs et organisations locales de gestion de l'eau, ainsi que des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau auprès des usagers.

Certains pays du nord comme du sud ont commencé à assurer une gestion plus efficiente de l'eau comme y a invité le Sommet de Johannesburg. L'UE a lancé une initiative pour l'eau dont la composante méditerranéenne représente un cadre de coopération pour contribuer à atteindre dans la région les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectifs

- Stabiliser la demande en eau grâce à une atténuation des pertes et du gaspillage (réduction de la demande au nord, accroissement maîtrisé au sud et à l'est) et augmenter la valeur ajoutée par mètre cube d'eau utilisé.
- Promouvoir la gestion intégrée des bassins versants incluant les eaux de surfaces et souterraines et les écosystèmes et des objectifs de dépollution.
- Atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement.
- Promouvoir la participation, le partenariat et une coopération active et solidaire pour la gestion durable de l'eau au niveau local et national.

Orientations et actions

Coopération régionale

1. Promouvoir la composante méditerranéenne de l'initiative pour l'eau de l'Union européenne comme un des moyens de réaliser les Objectifs du Millénaire et de mise en œuvre du Plan de Johannesburg. Renforcer les synergies avec les bailleurs de fonds pour l'appui aux investissements ainsi qu'avec les autres cadres de coopération régionale.

Gestion de la demande d'eau

2. Fixer dans les stratégies nationales des objectifs précis d'efficience au niveau global et par secteur. Réorienter les politiques de l'eau de façon à intégrer la gestion de la demande en eau dans les politiques agricoles et les autres politiques sectorielles. Encourager une approche de la demande visant à améliorer un usage efficace de l'eau, à réduire les pertes inutiles, à mettre en œuvre des pratiques d'économie de l'eau d'irrigation, et à impliquer l'industrie, le tourisme et les villes dans le contrôle du gaspillage.

3. Mettre en place un système fiscal et une politique des prix adaptés ainsi que des mesures destinées à encourager les investissements nécessaires à une gestion par la demande, et développer des mécanismes financiers pour internaliser les coûts externes et anticiper les bénéfices des économies d'eau.

Gestion intégrée des ressources en eau

4. Encourager la création d'organisations et entités appropriées pour la gestion intégrée des bassins versants (eaux de surface, eaux souterraines et écosystèmes) en termes qualitatifs et quantitatifs. Renforcer les engagements adoptés au niveau international pour la gestion des eaux transfrontalières.
5. Conserver et accroître les ressources hydriques par des mesures de conservation des eaux et des sols, les pratiques agricoles et forestières, la petite irrigation, la gestion des eaux de ruissellement, l'irrigation par épandage, la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que le recyclage des eaux urbaines, industrielles et de drainage en prenant en compte les paramètres de qualité.
6. Renforcer, le cas échéant, les réglementations et les autres instruments visant à limiter la surexploitation des nappes phréatiques et des ressources hydriques non renouvelables, tout en encourageant là où c'est justifié, la recharge artificielle des nappes phréatiques.
7. Protéger les écosystèmes aquatiques et restaurer leur rôle régulateur.

Accès à l'eau et à l'assainissement

8. Soutenir les investissements visant à réduire de moitié, d'ici 2015 (comparé à 1990), le pourcentage des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement en référence aux objectifs du Millénaire pour le développement.
9. Renforcer, le cas échéant, les régulations et promouvoir les investissements en matière de systèmes de traitement des eaux usées, pour prévenir et réduire les pollutions en provenance de sources urbaines et industrielles.

Gouvernance de la gestion de l'eau

10. Promouvoir des dispositifs pour une gestion intégrée et participative des ressources en eau, incluant des partenariats avec les collectivités locales, le secteur privé et les ONG.
11. Prendre des initiatives pour sensibiliser les usagers à la nécessité d'économiser l'eau et de protéger sa qualité.

2.2 Assurer une gestion durable de l'énergie, atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter

La consommation d'énergie des pays méditerranéens, dépendante très largement des sources d'énergie fossiles, a plus que doublé depuis 30 ans. De nombreux pays méditerranéens présentent une structure tarifaire et fiscale qui n'incite pas à l'économie d'énergie. De plus, les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment encouragées. Si cette tendance se poursuit, la contribution de la Méditerranée au total mondial des émissions de gaz à effet de serre pour-

rait passer de 7 à 9 % et la dépendance énergétique de la région pourrait s'accroître considérablement.

Cette situation est d'autant plus regrettable que la Méditerranée est une écorégion particulièrement vulnérable au changement climatique, qu'elle dispose d'un potentiel significatif en énergies naturelles renouvelables (solaire, éolien,...) et qu'elle pourrait réduire sensiblement sa consommation en utilisant l'énergie de manière rationnelle. Des politiques qui suivraient ces orientations encourageraient les progrès techniques, permettraient la création d'emplois et augmenteraient la productivité. Une mise en œuvre résolue de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de son Protocole de Kyoto (pour les pays qui l'ont ratifié ou le ratifieront) fourniraient également des bénéfices locaux et globaux à court et long terme, notamment en renforçant la coopération régionale et en finançant des projets de développement durable dans les pays méditerranéens en développement.

Objectifs

- Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables.
- Contrôler, stabiliser ou réduire, selon les cas, les émissions de gaz à effet de serre.
- Inscrire les mesures d'adaptation au changement climatique parmi les objectifs majeurs des plans nationaux de développement.
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales concernées.

Orientations et actions

Promouvoir les politiques d'économie d'énergie et les énergies renouvelables et plus propres

1. Fixer dans les stratégies nationales et locales de développement durable, des objectifs globaux et par secteurs d'activités visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables. Un objectif souhaitable d'ici 2015 serait une réduction de l'ordre de 1 à 2 % par an de l'intensité énergétique par unité de PIB. Un objectif souhaitable pour les énergies renouvelables serait d'atteindre 7 % de la demande totale en énergie d'ici 2015, énergies renouvelables et déchets (CWR) non inclus.
2. Inciter les acteurs économiques, les autorités locales et les consommateurs à adopter des comportements durables en matière d'économie d'énergie, grâce à une politique des prix, à des subventions ciblées, à des incitations fiscales et à des campagnes de sensibilisation du public soutenues par les ONG. Encourager les mécanismes économiques, tels que les certificats d'énergies renouvelables, et les réglementations visant à promouvoir les énergies renouvelables.

Renforcer la coopération régionale et soutenir la mise en œuvre de la Convention cadre sur le changement climatique et de son Protocole de Kyoto

3. Inviter les pays méditerranéens à coopérer dans la mise en œuvre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique et des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, à se préparer à la phase post 2012 et à orienter vers la région les investissements visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre.
4. Développer des synergies avec le Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables

(MEDREP), la plateforme de Rome sur l’Energie Méditerranéenne (REMEP) et la politique énergétique euro-méditerranéenne

S'adapter au changement climatique

5. Généraliser la prise en compte du concept d’adaptation au changement climatique dans les politiques nationales. Élaborer des plans pour anticiper et prévenir les risques dans les zones méditerranéennes les plus exposées, notamment les îles, les deltas et zones agricoles sèches.

Accès à l’électricité

6. Soutenir les projets et les investissements en matière d’accès à l’électricité. Un objectif souhaitable serait de réduire de moitié, d’ici 2015 (comparé à 1990), la part des populations des pays en développement n’y ayant pas accès.

2.3 Assurer une mobilité durable par une gestion appropriée des transports

La demande en transport de passagers et de fret augmente plus vite que la croissance économique et démographique. Face à cette tendance, les systèmes de transport sont non durables à long terme. Le transport maritime longue distance et le cabotage sont en expansion rapide et se traduisent par une pollution grandissante et l’augmentation des risques d’accidents. Les liaisons entre les deux rives de la Méditerranée sont dans l’ensemble peu rationnelles et peu compétitives. Les transports terrestres sont dominés par la route, qui représente 88 % du trafic voyageurs et 82 % du trafic fret. Les transports constituent un tiers du total de la consommation d’énergie dans les pays du nord et, de ce fait, contribuent considérablement aux émissions des gaz à effet de serre et à la pollution. Les coûts de la congestion due au trafic motorisé sont en constante augmentation. Les tendances du transport dans les pays du sud soulèvent les mêmes inquiétudes. Elles sont souvent aggravées par des investissements publics, des subventions et des fiscalités favorisant la mobilité automobile individuelle et la route plutôt que le transport collectif.

Bien que soulevant des problèmes complexes, notamment de nature culturelle et sociale, ces tendances pourraient être gérées de façon durable si l’on adoptait des politiques régionales et nationales aptes à anticiper les évolutions prévues. Certains pays et un nombre croissant de collectivités locales ont montré la voie en adoptant de nouvelles politiques, plus viables, en matière de transports. Des normes obligatoires sur les véhicules à moteur sont appliquées au sein de l’Union européenne, ce qui stimule par ailleurs les progrès techniques. Des expériences réussies de transport associant la mer, le rail et la route ont aussi donné des résultats prometteurs.

Objectifs

- Soutenir des initiatives régionales et nationales visant à promouvoir des systèmes de transport plus compétitifs et durables et à améliorer les liaisons et les réseaux de transport euro-méditerranéens.
- Promouvoir des réseaux de transports plus intégrés afin d’assurer une meilleure complémentarité du routier, du ferroviaire et du maritime, et un transfert significatif du routier vers le maritime et le ferroviaire.
- Améliorer l’intégration des politiques de transport dans la planification économique de

manière à obtenir un progrès continu en termes de découplage entre croissance des transports motorisés et croissance du PIB.

- Encourager l'utilisation de carburants plus propres ou moins polluants

Orientations et actions

Améliorer les systèmes de transport euro-méditerranéen

1. Développer, avant 2010, un cadre euro-méditerranéen de transports durables, qui tienne compte des objectifs de la Stratégie de développement durable de l'UE et d'autres initiatives régionales pertinentes.
2. Explorer la possibilité d'élargir aux pays méditerranéens non membres de l'UE les bénéfices du programme Marco Polo visant à développer les transferts modaux entre le routier et le maritime.

Promouvoir une meilleure intégration des transports routier, maritime et ferroviaire et réduire les pollutions et nuisances

3. Soutenir les investissements et les politiques incitant à stabiliser ou réduire la part du transport routier et à promouvoir, après la réalisation d'évaluations d'impact sur l'environnement, des réseaux alternatifs, notamment les « autoroutes de la mer » et les lignes ferroviaires. Un objectif souhaitable pourrait être de réduire d'ici 2015 la part du routier à 75 % du trafic total, pour le fret comme pour les voyageurs.
4. Accompagner la réalisation des grands projets internationaux et nationaux de transports d'une évaluation stratégique d'impact sur l'environnement au niveau urbain local.
5. Réduire la congestion résultant des trafics urbains et la pollution en promouvant, à l'échelle locale, des transports collectifs peu polluants.
6. Développer les carburants propres. Un objectif souhaitable pour 2015–2020 serait d'élever à 30 % la part de carburants propres – GPL, GNV et biocarburants – et de véhicules électriques et hybrides, et de parvenir à l'élimination du plomb dans l'essence.

Découpler la croissance du transport de celle du PIB

7. Faire autant que possible usage des instruments économiques pour internaliser, d'ici 2025, les coûts réels des transports dans les prix et évaluer les possibilités de diminuer les déplacements par le recours aux formules de télétravail.

2.4. Promouvoir un tourisme durable

La Méditerranée est la première région touristique du monde. Ce secteur, principalement centré sur un modèle balnéaire et saisonnier, représente pour tous les pays un enjeu majeur en termes d'emplois et de revenus.

La concurrence intense entre les destinations est exacerbée par les pratiques commerciales des grands tours opérateurs et par l'insuffisance de capacités au niveau local à contrôler les tendances non durables du développement du tourisme. Il en résulte une certaine standardisation de l'offre, des évolutions insuffisamment maîtrisées et des pertes de qualité dans plusieurs des-

tinations matures ou en plein développement. Cette situation a été encouragée par des politiques publiques qui ont mis l'accent sur la croissance du nombre de touristes et des infrastructures plutôt que sur la valeur ajoutée, la promotion de la diversité méditerranéenne et le développement culturel et social. Bien que les retombées économiques du tourisme sont significatives dans beaucoup de pays, elles sont inégalement réparties, et l'impact négatif sur l'environnement – transports, bruit, déchets, consommation d'espace, dégradation des paysages, des côtes et des écosystèmes – n'est pas pris en compte dans les statistiques nationales sur le secteur.

Quelque 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la région en 2025, soit une augmentation de 270 millions par rapport à 2000, dont la moitié environ dans les régions côtières. L'anticipation de ces flux représente une réelle opportunité si l'on veut modifier la demande internationale et interne et encourager une évolution vers un tourisme plus culturel, rural et responsable, qui intégrerait les arrière-pays et les villes, les préoccupations environnementales et la protection des côtes, ainsi que le patrimoine culturel et les sites historiques.

Objectifs

- Réduire les impacts territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme, en particulier dans les destinations côtières existantes.
- Promouvoir un tourisme durable, porteur de cohésion sociale et de développement culturel et économique, valorisant la diversité et les spécificités méditerranéennes et renforçant les synergies avec les autres secteurs économiques, notamment l'agriculture.
- Accroître la valeur ajoutée créée par le tourisme revenant aux communautés locales et aux divers acteurs des pays en développement.
- Améliorer la gouvernance pour le tourisme durable.

Orientations et actions

Réduire les effets territoriaux et environnementaux négatifs du tourisme

1. Renforcer la mise œuvre des recommandations sur le tourisme adoptées par les Parties contractantes en 1999, identifier les bonnes pratiques et réaliser d'ici 2008 un bilan approfondi des progrès réalisés.
2. Promouvoir dans les pays sur la base des études de capacités d'accueil réalisées, une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.

Promouvoir les produits et les offres de tourisme durable et augmenter la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les populations locales

3. Élaborer dès que possible et au plus tard en 2010, en concertation avec les ministères concernés, le secteur privé, les professionnels du tourisme durable et les promoteurs, un programme cadre de promotion de la Méditerranée d'une durée de 10 ans, qui devra mettre l'accent sur les atouts patrimoniaux, culturels et environnementaux de la région, en vue de la création d'un «label de qualité du tourisme méditerranéen». Promouvoir une action pilote au niveau régional pour soutenir la mise en œuvre de programmes nationaux et locaux.
4. Développer les formules de «tourism pay-back» (le tourisme paie en retour) de façon à ce que

les touristes contribuent à entretenir l'environnement et le patrimoine culturel méditerranéens et à favoriser le développement durable des destinations.

5. Explorer la possibilité de mettre en place des systèmes de redevance sur les transports, en particulier sur les transports maritimes et aériens vers les îles, pour contribuer au développement durable de ces régions.
6. Mieux adapter le tourisme aux contraintes et possibilités offertes par les aires naturelles protégées, notamment en vue de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel et culturel dans les parcs régionaux, les réserves de biosphère et le littoral protégé.
7. Encourager les pays à promouvoir des programmes de réhabilitation dans les destinations dont les structures hôtelières et les infrastructures touristiques sont devenues obsolètes ou dont les sites historiques sont mal entretenus.

Améliorer la gouvernance pour un tourisme durable

8. Encourager la coordination entre les pays et les principaux opérateurs au niveau régional pour harmoniser les formes de régulation et développer des synergies.
9. Renforcer les mécanismes de coopération entre les autorités en charge du tourisme et de l'environnement et les capacités des autorités locales pour gérer le développement du tourisme et promouvoir un tourisme durable.

2.5 Promouvoir un développement agricole et rural durable

L'agriculture des pays du nord de la Méditerranée tend à se concentrer dans les plaines et les piémonts et s'appuie en partie sur l'irrigation. Cependant, l'eau n'est en général pas utilisée de façon efficiente. Elle est fréquemment consommée en excès, est souvent polluée et affectée par la salinisation. Les terres agricoles de haute qualité disparaissent de plus en plus en raison de l'étalement urbain. Ces tendances affectent aussi l'agriculture moderne des pays de la rive sud. Les régions intérieures des pays développés, principalement les zones montagneuses, ont été largement désertées au cours du siècle dernier avec, comme conséquences sur l'environnement, une vulnérabilité accrue aux inondations et aux incendies et une perte de biodiversité. Ces régions ont subi un recul des activités traditionnelles et sont sous-équipées en services publics, mais elles ont bénéficié de la croissance du tourisme, de l'économie résidentielle et des produits agroalimentaires locaux. Toutefois, les paysages sont souvent en danger et menacés de dégradation irréversible.

Dans les pays du sud et de l'est, l'agriculture continue à jouer un rôle social et économique important, bien que sa productivité soit globalement faible et qu'une attention insuffisante soit accordée à la gestion efficiente et durable des ressources en eau et en sols. Les populations rurales, restées nombreuses malgré l'émigration, sont en majorité pauvres et ont un faible niveau d'instruction. Les femmes, qui assument une grande partie du travail agricole, sont socialement marginalisées et ne bénéficient que d'un accès limité aux outils économiques et financiers. Des pressions considérables s'exercent sur les ressources naturelles, avec des conséquences dramatiques en terme de déforestation, d'accroissement de l'érosion, d'envasement des barrages, de dérèglement des écoulements, de progression de la désertification et de perte irréversible de

biodiversité. Pour les personnes concernées, l'émigration apparaît comme la principale réponse à cette pauvreté persistante.

Les écarts déjà considérables de productivité agricole entre pays développés et pays en développement et entre agriculture moderne et agriculture de subsistance, continuent de croître. En outre, les modèles agricoles et ruraux, qui sont au cœur de l'identité méditerranéenne, se trouvent de plus en plus menacés par la prédominance de modèles de consommation importés. Cette tendance est notamment illustrée par le recul du modèle alimentaire méditerranéen dont les mérites pour la santé sont pourtant reconnus. En regard de l'impact attendu de la libéralisation du commerce des produits agricoles, des effets du changement climatique et de l'insuffisance des politiques rurales, les perspectives de certains pays du sud et de l'est de la Méditerranée s'annoncent sombres avec des risques de déséquilibres territoriaux grandissants, de dégradation écologique plus marquée et d'une instabilité sociale persistante. Il y a là un besoin clair de stratégies alternatives en matière de développement agricole et rural durable, à l'échelle nationale et régionale, si l'on veut que des progrès soient réalisés dans la réduction de la pauvreté rurale, la revitalisation des arrière-pays, le développement des marchés intérieurs et internationaux et la sauvegarde des biens publics environnementaux. La croissance de la demande internationale et interne en produits agroalimentaires méditerranéens typiques et de qualité représente une opportunité importante pour rendre l'agriculture méditerranéenne plus compétitive à l'échelle globale. La région pourrait également tirer un avantage comparatif considérable si on trouvait les moyens d'apporter une plus grande valeur ajoutée à ses paysages, à sa culture, à son artisanat, à ses traditions, et, d'une manière générale, à la multifonctionnalité de son agriculture.

Objectifs

- Prendre en compte les opportunités et les risques liés au processus de libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour consolider l'entrée des produits agricoles méditerranéens sur les marchés internationaux en valorisant les avantages comparatifs de la qualité méditerranéenne, notamment les labels de qualité, l'agriculture biologique et les produits typiques et pour éviter des destructurations sociales et environnementales
- Promouvoir l'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne visant à accroître sa valeur ajoutée et à exploiter durablement les facteurs de production les plus menacés, à savoir l'eau et les sols.
- Assurer l'avenir des populations rurales et réduire la pauvreté en fournissant des infrastructures et des services de base, en diversifiant l'économie rurale et en améliorant la gouvernance locale.
- Réduire les pertes irréversibles de terres agricoles et de biodiversité, prévenir la dégradation des paysages et améliorer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Orientations et actions

Libéralisation commerciale et valorisation des produits méditerranéens de qualité supérieure

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.

2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

Promotion d'une agriculture productive et rationnelle

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

Développement rural et gouvernance locale

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.
9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

Gestion durable des zones rurales et du milieu naturel méditerranéen

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10 % des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.
16. Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

2.6 Promouvoir un développement urbain durable

Dans les pays du nord, on s'attend à une stabilisation de la population urbaine. Cependant, dans la plupart des cas, les principes de la durabilité ne sont pas pris en compte dans le développement urbain, comme l'illustrent l'extension démesurée des zones urbaines, la consommation excessive d'énergie, le gaspillage d'espace, la production élevée et croissante de déchets urbains, l'augmentation des coûts et des nuisances dus à la congestion par la circulation et, enfin, la perte dangereuse de la cohésion sociale dans les villes.

Dans les pays de la Méditerranée du sud et de l'est, les problèmes urbains ne sont pas moins graves. La population de ces pays devrait augmenter de quelque 82 millions en 20 ans, dont un gros tiers au moins dans les agglomérations des régions côtières. Si elles ne sont pas contrôlées, ces perspectives de croissance ne font que préfigurer une aggravation de problèmes actuels déjà inquiétants, comme la faiblesse du lien social, l'accroissement de la pauvreté, la proliféra-

tion de l'habitat informel – qui atteint parfois plus de 60 % des zones de construction nouvelles – l'augmentation de la pollution de l'air, une alimentation en eau potable insuffisante, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations. De plus, les problèmes pourraient s'aggraver avec les changements en cours dans les modes de consommation.

Des exemples réussis de rénovation urbaine sur les deux rives de la Méditerranée montrent l'impact que les villes, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent avoir en matière de développement durable. Les efforts consentis actuellement sont cependant loin d'être suffisants. Moins de 600 agglomérations se sont engagées dans des démarches de type Agenda 21. Parmi les explications figurent la faiblesse des capacités techniques et financières des villes des pays en développement, notamment de celles de petite et moyenne dimension, et une coopération décentralisée insuffisante entre les villes du nord et du sud, qui empêche la mise en place de réseaux susceptibles d'accompagner efficacement le développement urbain durable.

Objectifs

- Promouvoir une économie urbaine durable et des approches de développement qui anticipent la croissance de la population urbaine dans les prochaines décennies.
- Intégrer dans la planification économique et territoriale les exceptionnels atouts culturels, historiques et paysagers des villes méditerranéennes.
- Améliorer la qualité de vie urbaine en développant les espaces verts et en réduisant les nuisances environnementales (pollution de l'air et déchets), les disparités sociales et les inégalités dans l'accès aux services, en particulier dans les villes du sud et de l'est.
- Améliorer la gouvernance urbaine et renforcer la solidarité entre villes méditerranéennes.

Orientations et actions

Anticiper et planifier la croissance urbaine

1. Développer des modèles de croissance urbaine alternatifs intégrant l'habitat informel dans la ville et anticipant la poussée urbaine prévisible, grâce à un aménagement plus équilibré du territoire et au soutien aux villes petites et moyennes.
2. Promouvoir une planification spatiale qui intègre les politiques de transports et l'extension des villes, la création d'espaces verts et de jardins ainsi que la protection des terres agricoles périurbaines, des espaces naturels et des centres urbains historiques.

Accroître la valeur du patrimoine urbain méditerranéen

3. Promouvoir les villes méditerranéennes grâce à la valorisation de leur patrimoine culturel, historique et paysager.

Améliorer la qualité de vie et réduire les inégalités

4. Réduire significativement la proportion de logements insalubres et atteindre les autres objectifs sociaux du Millénaire pour le développement.
5. Fixer dans les stratégies nationales de développement durable des objectifs précis pour améliorer l'environnement urbain dans les domaines suivants :

- Les systèmes de mesure de la qualité de l'air. Un objectif souhaitable serait d'équiper de tels systèmes toutes les grandes villes méditerranéennes d'ici 2015 et de promouvoir un réseau méditerranéen d'échange d'informations épidémiologiques et d'études sur la pollution de l'air en milieu urbain.
 - La réduction des polluants affectant la qualité de l'air urbain tels que CO, Nox, COV, particules en suspension, plomb, etc. Il s'agit de mener des politiques appropriées portant sur les normes des véhicules, la gestion de la circulation, le renforcement des réseaux de transports publics, le détournement des trafics de poids lourds et l'utilisation de carburants propres. Un objectif souhaitable pour 2015–2020 serait d'élever à 30 % la part de carburants propres – GPL, GNV et biocarburants – et de véhicules électriques et hybrides, et de parvenir à l'élimination du plomb dans l'essence.
 - La gestion des déchets urbains, incluant la réduction à la source, le recyclage et le traitement rationnel des emballages. Un objectif souhaitable d'ici 2015 serait de découpler la croissance des déchets de celle du PIB, de façon à réduire d'environ 50 % le taux de croissance actuelle de la production de déchets, de doubler la part du recyclage et de transformer en décharges contrôlées au moins la moitié des décharges sauvages existantes.
 - La réduction des nuisances sonores.
 - Le traitement des eaux usées des collectivités avec pour objectif une couverture générale d'ici 2025, en conformité avec les préconisations du Protocole LBS.
 - La promotion de politiques de transport urbain donnant la priorité aux transports collectifs publics et privés.
 - La promotion d'une planification urbaine prenant en compte la prévention des risques naturels et technologiques, et, le cas échéant, la nécessité de déplacer des unités industrielles particulièrement polluantes ou dangereuses.
6. Inviter toutes les agglomérations méditerranéennes, et spécialement les grandes villes, à s'engager d'ici 2015 dans des démarches de type Agendas 21 locaux, stratégies, planifications et programmes impliquant les habitants, les associations et les entreprises dans des projets conjoints de renouvellement urbain et dans des partenariats public-privé.

Améliorer la gouvernance urbaine

7. Renforcer les outils de la politique urbaine locale, en particulier par la décentralisation, le renforcement des capacités des autorités locales, l'augmentation de la part relative des impôts locaux dans l'ensemble des ressources fiscales, l'amélioration des partenariats gouvernements-villes en matière de logement, d'assainissement et de transport, et le développement de programmes de formation en matière de gestion urbaine durable et de politiques sociales.
8. Développer la coopération décentralisée entre villes et collectivités locales méditerranéennes, étendre progressivement les programmes de type URBAN aux zones urbaines en difficulté des PSEM. Initier un mécanisme régional de coopération et de gestion des risques naturels au financement duquel les villes méditerranéennes devraient contribuer.

2.7 Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières

Le littoral, espace convoité du développement, est un lieu d'implantation obligatoire ou privilégié pour de nombreuses activités, en même temps qu'un espace fragile et de grande valeur écologique, sociale et culturelle. Le cumul et la croissance des pressions y sont considérables. L'urbanisation touristique, les constructions illégales et le bétonnage des côtes, les pollutions d'origine tellurique (qui représentent jusqu'à 80 % du total des pollutions marines), la production de déchets, les prélèvements de sable et d'eau, la gestion inadéquate des bassins versants, certaines activités de loisir, de pêche et d'aquaculture, ainsi que l'apparition d'espèces exogènes invasives conduisent à une spirale de dégradation. Il en résulte une détérioration des paysages, du patrimoine culturel et du cadre de vie, des phénomènes d'intrusion d'eaux salines et d'érosion côtière, la destruction de dunes, de zones humides et de prairies marines, ainsi qu'une perte souvent irréversible de biodiversité marine et côtière. Cela se traduit par des coûts humains et économiques croissants, y compris des pertes d'emplois locaux, par exemple dans la pêche qui surexploite les ressources.

La mer Méditerranée concentre 30 % du trafic maritime international sur seulement 0,7 % des surfaces immergées. Les pollutions provenant des navires sont principalement de type « opérationnel », notamment les rejets d'hydrocarbures et les déballastages. Les risques d'accidents demeurent élevés en dépit des politiques de prévention.

Il convient d'anticiper les évolutions. Sans changement de politiques, de vastes conurbations continues se développeront dans les régions côtières ; près de 50 % des 46 000 km de côtes pourraient être artificialisés en 2025, contre environ 40 % en 2000. Les coûts de la dégradation environnementale et de la vulnérabilité aux risques, tels qu'inondations, tsunamis et pollutions maritimes, pourraient s'accroître considérablement. Le risque est aussi celui d'une divergence croissante de réponses entre les pays membres ou futurs membres de l'UE et les autres pays. Les États Membres sont en effet tenus de respecter des normes élevées en termes de gestion environnementale, notamment la Directive cadre sur l'eau, les paquets Erika 1 et 2 et les Directives Habitat et Oiseaux. Les moins avancés parmi eux bénéficient de programmes et fonds communautaires importants. Les autres pays ne disposent pas d'un tel encadrement, alors qu'ils sont confrontés à une croissance urbaine, industrielle et touristique bien plus massive, sur des littoraux qui représentent un enjeu important pour leur développement.

La diversité des situations appelle des stratégies différenciées. Dans certaines régions dégradées, il s'agira surtout de restaurer des qualités perdues, alors que dans d'autres, il conviendra avant tout d'anticiper la dégradation, afin de sauvegarder le patrimoine, et de promouvoir un développement fondé sur la protection du patrimoine environnemental, culturel et social.

La coopération régionale a beaucoup progressé grâce à l'élargissement de la Convention de Barcelone à la protection du littoral, à l'évolution du PAM et à la mise en place graduelle de dispositifs visant à prévenir ou réduire la pollution et à sauvegarder la biodiversité et le patrimoine culturel. Cependant, la part relative de littoral protégé est encore très insuffisante pour assurer la conservation de la biodiversité, et la mise en œuvre des protocoles et plans d'action adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone est trop lente. Les lois, agences, cadastres, outils

économiques, plans directeurs et juridictions, sont encore insuffisants pour assurer l'intégration de l'environnement et du développement. Dans de nombreux pays, il est indispensable de renforcer la protection et la gestion intégrée du littoral et la mobilisation des capitaux internationaux et des acteurs locaux et professionnels pour lutter contre la pollution.

Objectifs, orientations et actions

Renforcement de la coopération régionale

Améliorer la coopération régionale et promouvoir la mise en œuvre de programmes d'action régionaux, dotés de moyens financiers suffisants.

1. Assurer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et plans d'actions ainsi que des recommandations relatives adoptées par les Parties contractantes.
2. Soutenir activement l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie marine de l'UE.
3. Renforcer les approches sous-régionales.
4. Renforcer la solidarité régionale, les synergies entre le PAM, le METAP et les différents cadres de coopération et les mécanismes de financement aptes à aider les pays en développement à atteindre les objectifs fixés par la Stratégie. Appuyer le renforcement des capacités en matière de gestion intégrée du littoral ; sensibiliser l'opinion publique et envisager la création d'un fonds – ouvert au secteur privé et aux collectivités locales – pour financer la conservation et la gestion durable du littoral méditerranéen. Assurer un suivi continu des actions et mesures mises en œuvre.

Gestion intégrée et aménagement du littoral

Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Assurer le libre accès aux côtes pour tous. Préserver, valoriser ou restaurer la qualité patrimoniale des côtes. Éviter une urbanisation linéaire et continue. Réduire la vulnérabilité aux risques des espaces sensibles.

1. Adopter d'ici 2007 un Protocole pour une gestion intégrée du littoral méditerranéen et mettre en œuvre la stratégie régionale qui l'accompagnera.
2. Prendre en compte les fragilités du milieu dans les planifications et l'aménagement. Prévenir l'urbanisation continue et linéaire du littoral en évitant la construction de nouvelles routes parallèles et trop proches des côtes. Valoriser la qualité patrimoniale du littoral, y compris les activités productives traditionnelles qui contribuent à son identité, maintenir des coupures vertes agricoles et boisées et créer des corridors écologiques.
3. Réaliser des études d'impact environnemental pour les projets et des évaluations stratégiques d'impacts pour les plans et programmes susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement marin et côtier, et continuer à développer les instruments pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques, programmes et projets.
4. Adopter autant que possible d'ici 2012 des lois, des procédures et des instruments pour une gestion intégrée du littoral dans les pays qui n'en sont pas encore dotés.
5. Promouvoir des démarches et projets de gestion intégrée du littoral et des bassins versants,

qui mobilisent collectivités locales, entreprises et ONG avec le souci d'une plus grande efficacité en se concentrant sur quelques questions concrètes et en mobilisant en amont les bailleurs de fonds.

6. Évaluer la vulnérabilité des zones côtières aux risques naturels ou technologiques, interdire les constructions dans les zones présentant un risque élevé et intégrer la prévention des risques dans les plans d'aménagement urbain. Doter tous les espaces côtiers vulnérables, d'ici 2010, de plans d'urgence incluant des exercices de prévention pour la population.
7. Mettre en place des plans spécifiques pour la gestion et le développement durable des îles.
8. Utiliser au mieux le programme euro-méditerranéen SMAP pour promouvoir la gestion intégrée des zones côtières.

Prévention et réduction de la pollution par les navires

Prévenir et combattre la pollution marine par les navires, en atteignant les objectifs fixés par la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Éliminer d'ici 2025 les pollutions opérationnelles par les navires.

1. Mettre pleinement en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. Augmenter l'aide et le soutien de l'UE pour sa mise en oeuvre.
2. Identifier en priorité, en collaboration avec les Centres d'activités régionales qualifiés du PAM, les zones qui doivent être désignées par l'OMI en tant que « Zones marines particulièrement sensibles » (Particularly Sensitive Seas Areas – PSSA), et obtenir le soutien nécessaire des pays concernés.
3. Demander aux États côtiers de la Méditerranée et de la mer Noire, (en particulier au travers du PAM et du programme environnemental pour la mer Noire) de s'engager à une action coordonnée pour prévenir et réduire la pollution par les navires, tenant compte des similitudes des situations en Méditerranée et en mer Noire et des besoins d'actions communes.

Prévention et réduction des pollutions d'origine tellurique

Prévenir et réduire les pollutions d'origine tellurique, en atteignant les objectifs fixés par le Programme d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, adopté en 1997.

1. Mettre en œuvre sans délais les Plans d'action nationaux de lutte contre la pollution tellurique, pour atteindre les objectifs fixés par le Programme d'action stratégique adopté en 1997, en application du Protocole LBS. Réduire les polluants de source industrielle, en diminuant notamment d'ici 2010 la DBO de 50 % et la production de déchets dangereux de 20 %. Équiper toutes les villes côtières de plus de 10 000 habitants, d'ici 2015, de systèmes de gestion environnementale des déchets solides. Réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre d'habitants des villes côtières n'ayant pas accès à un système d'assainissement.
2. Identifier les fonds bilatéraux et internationaux susceptibles de participer au montage d'un système d'appui structurel aux Plans d'action nationaux, et aider à équiper les villes côtières des pays en développement en moyens pour traiter la pollution tellurique, en privilégiant les

technologies choisies sur des critères de coût/efficacité. Inviter l'UE à renforcer son soutien aux investissements publics des pays méditerranéens partenaires.

3. Poursuivre et accroître les programmes de renforcement des capacités des pays en développement, de leurs villes et de leurs entreprises, en matière de gestion et traitement des déchets et effluents, en mobilisant à cet effet les fonds internationaux pour l'environnement et en maximisant les synergies avec le PAM et les différents réseaux d'acteurs locaux et professionnels. Promouvoir des procédés de production, des produits et des services éco-compatibles à travers le développement d'initiatives volontaires, et réduire la production de déchets selon l'approche « 3 R » (réduction, réutilisation, recyclage).

Protection de la biodiversité marine et côtière et des ressources marines

Arrêter la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 dans les États Membres de l'UE et la réduire substantiellement dans les autres pays, en accord avec les engagements pris au niveau international et européen.

Faire évoluer la pêche en Méditerranée vers une approche écosystémique et restaurer les stocks dans toute la mesure possible d'ici 2015, conformément à l'engagement du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg. Promouvoir des techniques d'aquaculture durable pour minimiser son impact sur l'environnement et les conflits avec les autres utilisateurs du littoral.

1. Accélérer la mise en oeuvre du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique de la région méditerranéenne (PAS-BIO) adopté en 2003. Préparer son actualisation en y insérant les recommandations adoptées par les Parties à la Convention sur la diversité biologique. Adopter des Plans d'action nationaux pour la biodiversité marine et côtière.
2. Encourager les pratiques de pêche et d'aquaculture compatibles avec la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources marines. Renforcer la mise en oeuvre des engagements contractés dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1995), de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, de la Commission Internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, de la déclaration de la Conférence ministérielle pour le développement durable des pêches en Méditerranée (Venise, novembre 2003) et de la politique communautaire des pêches de l'UE.
3. Mettre en oeuvre de façon active le programme de travail sur les aires protégées adopté par la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte du calendrier et des objectifs fixés.
4. Identifier les sites méditerranéens pour lesquels la gestion durable de la biodiversité bénéficierait de la création de zones protégées marines et côtières incluant en particulier des habitats pélagiques et profonds, à l'intérieur et au delà des zones sous juridictions, sur des bases scientifiques et dans le respect du droit de la mer ;
5. Accroître de manière significative, dans toute la Méditerranée, la création de ces zones protégées afin de doter au moins 10 % des habitats côtiers et marins de formes de protection répondant aux critères de l'UICN.

6. Promouvoir un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées afin qu'il constitue un système écologique régional représentatif et accroître leur protection par l'inscription, lorsque nécessaire, sur le liste des ASPIM.
7. Promouvoir la création de nouvelles générations d'espaces protégés (partenariats public /privé/communautés locales ; partenariats avec les propriétaires fonciers du littoral, mobilisation d'ONG locales) et inviter les responsables des aires protégées à jouer un rôle plus actif dans la promotion du développement durable local.
8. Renforcer la coopération entre le PAM et la CGPM et, à l'échelle locale et nationale, la coopération entre opérateurs de pêche et responsables d'espaces protégés.
9. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de consolider la gestion des interactions entre les activités humaines et la biodiversité marine et côtière.
10. Renforcer les synergies entre les organisations et les réseaux internationaux (tels que la Convention de Barcelone, l'UICN, MedWET, la Convention de Berne, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente PNUE/CMS/ACCOBAMS, le réseau Natura 2000 et la Stratégie marine de l'UE).

3. Mettre en œuvre la Stratégie, associer tous les partenaires et suivre les progrès accomplis

Pour être mise en œuvre, la Stratégie exige :

- un espace régional de solidarité et d'engagement ;
- la participation des États par le biais des stratégies nationales, des autorités locales, des acteurs socio-économiques, des associations et des populations ;
- de nouvelles méthodes de gouvernance, qui sont indispensables à tout progrès sur la voie du développement durable ; et
- un suivi collectif au niveau de la Méditerranée.

De tels engagements impliquent des changements et des réformes profonds. La réussite de la Stratégie dépendra de la capacité des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des autres acteurs de la société civile à favoriser des convergences dans les politiques, les décisions et les actions. Il sera pour cela nécessaire de mobiliser des ressources humaines et de développer un cadre institutionnel adapté. Elle reposera en outre largement sur le suivi des progrès de sa mise en œuvre, laquelle devra se faire de façon graduelle et différenciée, en commençant par des actions à court terme clairement identifiées avec pour objectif de préparer les actions à long terme.

3.1 Un espace régional de solidarité et d'engagement

Le renforcement des engagements et de la solidarité est à l'œuvre sur la rive nord avec le processus d'élargissement de l'UE et le programme communautaire d'assistance à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS). L'enjeu, en termes de développement durable, est de mieux intégrer dans le processus d'élargissement les principes et les objectifs des stratégies européenne et méditerranéenne de développement durable.

Le Partenariat euro-méditerranéen, initié en 1995 à Barcelone, représente un cadre politique de première importance pour la mise en œuvre de la Stratégie. Il est espéré que les prochaines étapes de la politique de voisinage de l'UE vers les pays méditerranéens du sud et de l'est verront intégrer pleinement les questions sociales et écologiques dans le processus de décision, pour construire une authentique politique de co-développement durable.

Un Partenariat euro-méditerranéen renforcé donnerait aux pays méditerranéens une meilleure chance d'obtenir des résultats conformes à leurs aspirations. Le développement durable devrait servir de principe directeur au projet euro-méditerranéen et à la politique de voisinage. Ce renouveau devra s'accompagner d'un renforcement des synergies avec les autres cadres de coopération, notamment avec le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Le Partenariat euro-méditerranéen gagnerait beaucoup à cette réorientation positive, d'une importance vitale pour l'avenir de la région. La relance politique doit garantir un élargissement progressif de la solidarité aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée, en tenant compte de leurs spécificités. Les solidarités doivent aussi être renforcées sur les bases de la coopération Sud-Sud. À cet égard, la Ligue des États arabes et l'Union du Maghreb arabe peuvent jouer un rôle fondamental dans la promotion du développement durable dans leurs pays membres.

D'autres institutions internationales actives dans la région, telles que la FAO, la Banque mondiale, le PNUD, le FEM, l'Organisation mondiale du tourisme et diverses organisations régionales des Nations Unies, ainsi que des structures et programmes tels que le CIHEAM, le CEDARE, l'IME et le METAP ont aussi un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la Stratégie. Les approches sous-régionales, comme les Initiatives Adriatique et Ionienne, l'accord triennal entre la Croatie, l'Italie et la Slovénie pour la protection de la mer et du littoral de l'Adriatique, l'accord RAMOGE et le Programme de coopération environnementale pour la mer Noire sont à renforcer, et leurs convergences et complémentarités avec le PNUE/PAM à promouvoir, afin d'encourager un partenariat actif dans la mise en œuvre de la SMDD.

Orientations et actions

1. Renforcer les engagements réciproques pour la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne, les réformes internes et l'appui européen à la mise à niveau des coopérations Nord-Sud et Sud-Sud. Convenir peu après l'approbation de la Stratégie des dispositions financières et techniques à prendre en vue de la mise en œuvre de ses orientations et actions pour aider les pays à les intégrer, selon qu'il conviendra, aux SNDD.
2. Promouvoir l'intégration des principes du développement durable et des objectifs de la Stratégie, d'une part, dans la politique d'élargissement de l'UE et le programme CARDS et, d'autre part, dans le Partenariat euro-méditerranéen et la politique de voisinage de l'UE.
3. Renforcer les engagements réciproques dans les domaines d'intérêt commun, en particulier l'environnement, la recherche-développement et les approches de coopération décentralisée, dans les sept domaines d'action prioritaires.
4. Améliorer l'efficacité et l'utilisation des instruments existants, tels que le MEDA et FEMIP ainsi que des futurs instruments de financement de l'UE pour la coopération internationale, pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne à travers toutes les composantes du Partenariat euro-méditerranéen, y compris les accords d'association. Étudier la possibilité de faire bénéficier les pays du sud et de l'est de la Méditerranée de programmes de type Interreg, Urban, Leader ou Marco Polo. Étendre le champ d'application des Fonds arabes et du Fonds de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la réduction des émissions de gaz carbonique pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre de la SMDD. Prendre en considération dans ces processus les évaluations du coût de la dégradation de l'environnement, les risques des scénarios tendanciels, les bénéfices des scénarios « gagnant-gagnant » et les propositions qui résulteront de l'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne en termes de durabilité.
5. Développer des mécanismes innovants pour traiter la question de la dette, par exemple en convertissant celle-ci en activités de recherche et développement, en programmes de jumelage mobilisant les acteurs locaux et les professionnels des deux rives de la Méditerranée, et en programmes en faveur de l'environnement.
6. Étudier la possibilité d'élaborer un accord méditerranéen sur l'investissement incluant des règles de durabilité.

7. Inviter les pays méditerranéens à multiplier les initiatives et projets, y compris les projets pilotes, d'intérêt régional, sous-régional ou bilatéral concernant chacun des sept domaines d'action prioritaires contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie, comme les « initiatives de partenariat de type 2 » et l'Initiative Adriatique-Ionienne.
8. Renforcer les synergies avec le PNUE/PAM et les autres cadres de coopération intervenant dans la région et initier un programme spécifique pour financer le suivi de la SMDD et sa mise en œuvre, en particulier au moyen de projets pilotes.

3.2 Renforcer les capacités, impliquer les acteurs et mobiliser les financements

Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs : recherche, formation, éducation, sensibilisation, renforcement des capacités et participation

Les pays méditerranéens en développement enregistrent encore des niveaux d'analphabétisme non négligeables, notamment en milieu rural et chez les femmes. L'inadéquation entre les compétences acquises dans le système scolaire et universitaire et les besoins du marché du travail se traduit par l'augmentation du chômage, notamment des jeunes diplômés. La « fuite des cerveaux » à l'étranger est un enjeu crucial. La moyenne des dépenses en recherche et développement, y compris dans les pays développés de la rive nord, est beaucoup plus faible que celle de pays à revenu équivalent situés dans d'autres régions du globe.

Les déficits persistants en matière de diffusion des connaissances, d'éducation et d'accès à l'information ne favorisent pas la participation de la population aux processus de décision, malgré les progrès politiques et institutionnels dans ces domaines. Cependant, des réseaux actifs d'ONG ont contribué à combler ces lacunes en diffusant savoirs et expériences au niveau des pays, notamment en matière d'éducation à l'environnement. Certains pays ont commencé à engager des efforts notables dans ce domaine. En revanche, l'éducation au développement durable reste pour l'essentiel à construire, y compris au niveau de la formation supérieure. Le renforcement des ressources humaines et des droits civiques fondamentaux, l'intégration de la société de l'information, la réduction du fossé de l'information entre le Nord et le Sud et la nécessité de s'adapter à une économie de plus en plus fondée sur la connaissance, font partie des nécessités les plus urgentes pour le développement durable.

La Stratégie méditerranéenne fait appel à tous les acteurs qui peuvent offrir leur consensus et leur soutien actif, et notamment :

- aux entreprises publiques et privées
- aux chercheurs et éducateurs
- aux autorités locales et autres institutions intéressées, lesquelles ont toutes un rôle de plus en plus important à jouer dans la création d'une prise de conscience accrue et dans la réalisation du développement durable à tous les niveaux approuvés.

Toutes les approches fondées sur des partenariats et des contrats de projets sont préférables à la contrainte et à des obligations.

Orientations et actions

1. Assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration plus effective des femmes dans le développement, en conformité avec les Objectifs du Millénaire pour le développement.
2. Réorienter les offres de formation initiale et continue pour doter les jeunes et les PME des compétences susceptibles de leur permettre de s'adapter au nouveau contexte de la mondialisation et du libre-échange.
3. Introduire le développement durable dans les cursus de formation, depuis l'école primaire jusqu'aux universités et grandes écoles, et contribuer à la mise en œuvre au niveau méditerranéen de la Déclaration de la Conférence UNESCO de Thessalonique (1997), de la résolution des Nations Unies instituant une Décennie pour l'éducation au développement durable (2005–2015) et de la Stratégie pour l'éducation au développement durable (Vilnius, 2005).
4. Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en synergie avec le secteur privé et accroître les dépenses en recherche et développement afin d'atteindre au moins le niveau moyen des pays à revenus par habitant équivalents d'ici 2015, particulièrement dans le contexte du Programme-cadre de l'UE pour la recherche-développement.
5. Mettre l'accent, dans les politiques de recherche, sur l'usage rationnel des ressources naturelles, l'essor de techniques respectueuses de l'environnement, et le rôle de la diversité et des savoir-faire méditerranéens en matière de développement. Promouvoir au niveau régional la mise en réseaux des universités et des centres de recherche et de formation, pour renforcer l'efficacité globale de la contribution de la recherche.
6. Développer la coopération régionale, tout spécialement entre le PAM et le Partenariat euro-méditerranéen, pour soutenir les efforts de gestion et de diffusion de l'information et d'encouragement à la participation impulsés par les réseaux régionaux d'ONG et les pays.
7. Intensifier les échanges nord-sud pour encourager les nouvelles technologies de l'information et de la communication et pour créer des nouvelles opportunités, fondées sur les activités de service et de recherche-développement propres à « l'économie de la connaissance ».

Financer le développement durable

La mise en œuvre de la Stratégie nécessite d'importants financements publics pour les projets visant à réduire les problèmes environnementaux, améliorer l'accès aux services de base, promouvoir la recherche et le développement, instaurer des systèmes de transports durables, inciter à une évolution des modes de consommation et de production, renforcer les capacités, et favoriser un développement agricole et rural durable.

Or, les pays méditerranéens en développement sont confrontés au poids de leur dette extérieure, à la faiblesse des ressources financières de l'État et à la réduction des recettes douanières, et n'offrent pas un environnement attractif pour les investissements directs étrangers. Les marges de manœuvre pour financer le développement durable sont aussi limitées par la relative importance des dépenses de souveraineté, notamment la défense et la sûreté, et de celles con-

sacrées à des politiques traditionnelles d'offre, qui ont souvent un coût et un impact environnemental élevés.

Les mécanismes d'incitation et de taxation ne permettent pas de mobiliser et de responsabiliser suffisamment les différents acteurs pour enclencher un processus de développement durable. La fiscalité locale est particulièrement faible dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, tandis que le secteur financier reste encore trop dominé dans ces pays par un système bancaire qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne. Dans beaucoup de pays, les garanties demandées par les banques commerciales et les coûts élevés du crédit limitent fortement l'accès des PME au financement des activités productives. Les marchés financiers et les possibilités de financement alternatif (micro-crédit, capital-risque, subventions, etc.) sont peu développés. La part de l'aide publique au développement correspondant aux orientations et actions proposées par la Stratégie est limitée. Les bailleurs de fonds manquent encore d'outils permettant de financer les ressources humaines et les programmes nécessaires à des actions multiples et de petite taille.

Si les nécessaires réformes internes pour rationaliser les dépenses publiques et rénover la fiscalité et les systèmes bancaires sont en partie engagées, elles sont encore insuffisantes. Or, les pays en développement ne pourront seuls faire face à de tels besoins.

Orientations et actions

1. Inviter les pays donateurs européens de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement (CAD) à se conformer effectivement aux Objectifs du Millénaire pour le développement en portant la part de l'aide publique au développement, d'ici 2015, à 0,7 % de leur PNB.
2. Encourager les bailleurs de fonds à intégrer le développement durable dans leurs stratégies et méthodes. Augmenter substantiellement la part relative des aides contribuant à la Stratégie. Promouvoir le financement de programmes de développement décentralisés, notamment ceux impliquant des fonds MEDA.
3. Rationaliser et réorienter les dépenses publiques des gouvernements et promouvoir l'application de procédures « écologiques » de passation des marchés publics pour une meilleure cohérence avec les objectifs proposés par la Stratégie. Systématiser les études coût-bénéfice, en y incluant une dimension environnementale et sociale. Institutionnaliser et entreprendre des évaluations d'impact sur l'environnement, particulièrement avant de mettre en oeuvre tout grand programme d'investissement public.
4. Promouvoir la mise en place d'outils tels que micro-crédit, capital-risque, incitations, permettant le financement des PME pour des activités productives et innovantes.
5. Évaluer les effets positifs et négatifs des actions et des politiques en terme d'environnement et de durabilité. Mettre en place des systèmes de subventions, de taxes et de prix permettant de mobiliser et responsabiliser les acteurs concernés dans des processus de développement durable.
6. Développer des mécanismes de financement public pour soutenir les régions, zones rurales, villes et quartiers les plus défavorisés, afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale.

7. Poursuivre et accélérer les réformes de la fiscalité et des systèmes financiers et bancaires, en prenant en compte les besoins liés au développement durable.

3.3 Mises en œuvre nationales

La mise en œuvre de processus de développement durable implique des engagements au plus haut niveau. Il s'agit en effet de définir et d'adopter des principes fondamentaux dans les lois et les institutions, de faire des choix et de fixer des objectifs à long terme, d'engager les acteurs effectivement concernés, de reconnaître les conflits d'intérêts, de remettre parfois en cause certaines rentes acquises, d'assurer des arbitrages et des cohérences et de faire évoluer les politiques.

Pour progresser dans cette direction, le Sommet de Johannesburg a invité à l'élaboration de stratégies nationales de développement durable. Les pays méditerranéens avaient décidé de s'y atteler depuis 2001. La Stratégie méditerranéenne est censée servir de « cadre » et peut inspirer les stratégies nationales en cours d'élaboration ou aider à leur actualisation. Naturellement, il revient à chaque pays – en fonction de ses spécificités et enjeux nationaux, de son calendrier et de ses ressources –, de se fixer ses propres objectifs, en tenant compte de ceux de la SMDD et de ses autres engagements au niveau régional et international.

La mise en œuvre de la Stratégie dépend des actions entreprises dans chaque État. Il importe donc que les politiques nationales incorporent pleinement les exigences du développement durable et en particulier, que les stratégies nationales de développement durable soient déclinées en stratégies sectorielles dans des domaines tels que les transports, l'énergie, le tourisme. La promotion de politiques de développement local peut justifier une plus grande attribution de compétences aux autorités et acteurs locaux, dans le cadre de contrats garantissant la prise en compte de la durabilité.

Ces stratégies nationales gagneraient fortement à s'appuyer sur des analyses prospectives de l'environnement et du développement. Les administrations chargées de la planification, de l'environnement et de l'aménagement du territoire ont un rôle important à jouer pour mettre en évidence les enjeux et les risques essentiels, et contribuer à élaborer des visions partagées de futurs possibles et souhaitables.

Orientations et actions

1. Élaborer ou actualiser des stratégies nationales de développement durable, en tenant compte de la vision, des orientations et objectifs de la SMDD. Promouvoir des mécanismes d'examen des SNDD par les pairs, par d'autres pays et par les institutions partenaires concernées.
2. Élaborer ou actualiser au niveau national, des stratégies sectorielles, notamment dans les sept domaines d'action prioritaires retenus par la Stratégie et définir une série correspondante d'indicateurs.
3. Introduire, le cas échéant, des mesures pour consolider les droits civiques, les mécanismes participatifs et les principes de base de la gouvernance en matière de représentativité, de transparence et de responsabilité.

4. Promouvoir les réformes internes aptes à favoriser une mise en œuvre réussie des stratégies nationales et régionale de développement durable. Encourager les autorités et communautés régionales et locales à promouvoir la mise en oeuvre des SNDD et à y contribuer.
5. Établir un cadre institutionnel approprié pour le développement durable, comprenant des commissions nationales, des politiques et des programmes, des systèmes d'évaluation, des mécanismes d'analyse des tendances et des études prospectives.
6. Mettre en place des partenariats et des outils favorisant l'engagement de toutes les parties prenantes dans les processus de développement durable, notamment les démarches de développement local et projets de gestion intégrée au niveau régional, l'établissement de pools d'experts susceptibles de venir en aide aux acteurs locaux, l'adoption de mesures d'incitation, de systèmes de prix, de droits et de taxes, de certifications, de chartes et de normes, ainsi que la promotion de campagnes de sensibilisation, d'information et de communication.
7. Promouvoir toute la coopération nécessaire au niveau interministériel en vue de la mise en oeuvre efficace des politiques de développement durable.

3.4 La Stratégie méditerranéenne, comme modèle de suivi régional des progrès et de promotion du développement durable

Les objectifs de développement durable seront atteints d'autant plus efficacement que la SMDD fera l'objet d'évaluations adéquates, fondées sur un suivi détaillé des progrès de sa mise en œuvre et sur le partage d'expériences. Des bilans réguliers devront démontrer la volonté d'exemplarité de l'écorégion dans ce domaine. Il s'agira aussi de mesurer la contribution de la Méditerranée aux objectifs définis à l'échelle planétaire et de participer aux évaluations, examens et débats internationaux.

La Commission méditerranéenne du développement durable, établie en 1995 au sein du PNUÉ/PAM, constitue le cadre approprié de ces échanges et de ce suivi collectif. Un engagement renforcé de ses membres, des partenaires régionaux, des centres supports et programmes du PAM, associé à une plus grande lisibilité et à un renforcement des partenariats, permettront d'accroître la mobilisation collective.

Orientations et actions

1. Maintenir le niveau élevé d'implication des acteurs environnementaux et accroître celui des acteurs autres qu'environnementaux dans les activités de la CMDD et dans la promotion de la Stratégie. Renforcer la mobilisation des élus, des médias et des responsables sectoriels pour élargir la connaissance et l'appropriation collective des objectifs de la Stratégie. Inviter les pays à développer de vastes programmes d'information à son sujet et à impliquer les acteurs dans l'évaluation de sa mise en oeuvre.
2. Réaliser tous les deux ans, un bilan régional d'avancement de la Stratégie et, tous les cinq ans, un bilan approfondi, le premier, prévu pour 2010, devant constituer une évaluation spéciale pour le troisième Sommet mondial sur le développement durable.

À cette fin :

- Renforcer le réseau méditerranéen d'observation de l'environnement, de diffusion de l'information et de promotion du développement durable, comprenant en particulier les composantes du PAM, l'AEE et d'autres cadres de coopération régionale.
- Diriger de façon coordonnée les efforts du réseau visant à mesurer régulièrement les progrès réalisés au moyen d'évaluations axées sur les politiques fondées sur une combinaison adéquate d'indicateurs, d'analyses des bonnes pratiques et des autres informations ciblées disponibles.
- Renforcer le partage d'expériences et organiser, sous l'égide de la CMDD, des ateliers ou des forums sur les sept domaines d'action prioritaires.

Annexe 1 : Synergies entre objectifs et domaines d'action prioritaires

QUATRE OBJECTIFS PRINCIPAUX	SEPT DOMAINES ESSENTIELS				MISE EN ŒUVRE	
Eau	Énergie et changement climatique	Transports	Tourisme	Agriculture et développement rural	Développement urbain	Mer et littoral
<p>Développement économique Valoriser les atouts méditerranéens</p>	<p>Augmenter la valeur ajoutée agricole créée par mètre cube d'eau utilisé (2).</p>	<p>Valoriser le potentiel méditerranéen d'énergies renouvelables (7 % de la demande en 2015) (7).</p> <p>Réduire la dépendance énergétique.</p>	<p>Développer des systèmes de transports euro-méditerranéens plus compétitifs et durables. Réduire les coûts croissants de la consommation de la gestion.</p> <p>Promouvoir un tourisme durable. Valoriser les atouts méditerranéens et diversifier le tourisme (13). Accroître la valeur ajoutée de l'économie touristique pour les communautés locales dans les pays en développement (14).</p>	<p>Valoriser la diversité et la qualité méditerranéennes : produits typiques, agriculture biologique, régime alimentaire, paysages... (18)</p> <p>Agriculture productive et rationnelle. Diversifier l'économie rurale (15).</p>	<p>Promouvoir une économie urbaine durable, ajoutée à partir du patrimoine culturel, historique et paysager, côtes, des paysages, de la mer, des paysages.</p>	<p>Développer les activités (tourisme, aquaculture...) en tenant compte des fragilités naturelles. Protéger et promouvoir la valeur unique des côtes, des paysages, de la mer, des paysages. (27).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flux financiers nets de l'UE (28). • Initiatives de type 2. • Synergies PEM/PAM.
<p>Réduire les écarts sociaux</p>	<p>Réduire de moitié (2015/1990) la part de la population sans accès à l'électricité (4) et à l'assainissement (5).</p>	<p>Réduire de moitié la part de la population sans accès à l'électricité (2015/1990).</p> <p>Réduire la croissance des coûts de transport dans les budgets des ménages.</p>	<p>Utiliser le tourisme pour aider à promouvoir la cohésion sociale et les valeurs culturelles.</p>	<p>Réduire la pauvreté rurale et les écarts sociaux avec la population urbaine (OMD). Renforcer la cohésion sociale et territoriale.</p>	<p>Réduire les inégalités sociales. Intégrer les habitats informels. Réduire la part de logements insalubres (20).</p>	<p>Préserver la valeur ajoutée sociale et culturelle des activités littorales traditionnelles (pêche, production de sel, agriculture...). Renforcement des capacités des autorités locales (30). Renforcement de la cohésion territoriale. Outils financiers (30).</p>
<p>Modifier les modes de production et de consommation non durables Assurer une gestion durable des ressources naturelles</p>	<p>Stabiliser la demande en eau (réduire les pertes et mauvaises utilisations) (1). Protéger les ressources en eau (quantité et qualité) (3). Prévenir les risques naturels.</p>	<p>Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie (efficacité énergétique) (6). Contrôler, réduire ou stabiliser les émissions de GES (8). Réduire la vulnérabilité des zones sensibles au changement climatique.</p>	<p>Stabiliser ou réduire la part du trafic routier vers le rail et la mer. Systèmes de transports urbains peu polluants (12). Découpler croissance économique et accroissement du trafic motorisé.</p>	<p>Réduire les pressions touristiques sur les sites environnementaux critiques. Meilleure gestion temporelle et spatiale des flux de touristes. Réduire la désertification et la perte de terres arables par érosion, salinisation, artificialisation (16). Protéger la biodiversité et les paysages. Préparer l'agriculture au changement climatique.</p>	<p>Promouvoir le modèle méditerranéen de villes mixte et compacte. Réduire la pollution de l'air (22). Accroître la part de carburants propres. Réduire la croissance de la production de déchets municipaux (21). Accroître la part de recyclage et de déchets contrôlés.</p>	<p>Éviter une urbanisation inéaire des côtes (23). Réduire les pollutions telluriques (25). Prévenir la pollution par les navires. Éliminer la pollution opérationnelle (24). Stopper/réduire la perte de biodiversité marine et côtière. Réduire la vulnérabilité aux risques.</p>
<p>Améliorer la gouvernance</p>	<p>Politiques de gestion de la demande en eau : objectifs globaux et par secteur (agriculture, eau urbaine, industrie). Gestion intégrée des ressources en eau. Promotion de la participation locale et des partenariats.</p>	<p>Politiques d'URE/ER. Instruments économiques. Campagnes de sensibilisation. Coopération/mise en œuvre des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (9).</p>	<p>Instruments économiques. Réseau de transports euro-méditerranéens durables. Formules de tourisme « pay-back ». Capacités d'accueil.</p>	<p>Approche euro-méditerranéenne. Politiques et programmes de développement agricole et rural durable ; parcs régionaux et réserves de biosphère (17). Renforcer la gouvernance des communautés locales et le rôle des femmes.</p>	<p>Articuler la planification spatiale et des transports. Renforcer les capacités des collectivités locales. Promouvoir des Agendas 21 locaux et des programmes de renouvellement urbain (19). Partenariats public/privé. Réseaux de coopération décentralisée.</p>	<p>Renforcer et améliorer la coopération régionale et sous-régionale (convention, stratégies, PAS). Établir un Protocole, des lois et une gouvernance locale pour la gestion du littoral. Plans d'action pour les sites, Plans régionaux des aires protégées (objectif 10 %) (26). Renforcer l'appui international et européen.</p>
<p>STRATÉGIES NATIONALES Stratégies nationales et sectorielles de développement durable. Cadres institutionnels pour le développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'instruction primaire pour tous (32). • Égalité des sexes. Éliminer les disparités filles/garçons dans l'éducation (33). • Éducation au développement durable. • Accroître les dépenses publiques et privées en recherche et développement (34). • Accès à l'information. Approche participative. 						

Annexe 2 : Indicateurs pour le suivi de la SMDD

I- Suivi global des progrès vers un développement durable en Méditerranée

Le suivi global des progrès vers un développement durable en Méditerranée montrera les grandes évolutions en termes d'écart socio-économiques entre les deux rives, de poids économique de la Méditerranée dans le monde, de pauvreté et chômage, de contribution de la région à la pollution globale (changement climatique), de coûts de la dégradation de l'environnement et de la capacité du développement de prendre en compte les besoins des générations futures. Seront utilisés à cet effet les principaux indicateurs macros disponibles en tenant compte des précautions d'interprétation d'usage.

II- Les 34 indicateurs prioritaires pour le suivi de la SMDD

Améliorer la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau

Stabiliser les demandes en eau (diminution au nord et augmentation maîtrisée au sud et à l'est). Réduire les pertes et les mauvaises utilisations en se fixant des objectifs d'efficacité dans chaque secteur d'utilisation. Découpler demande en eau et croissance du PIB. et augmenter de façon significative la valeur ajoutée agricole par mètre cube d'eau utilisée.	1	Indice d'efficacité de l'eau (totale et par secteur en référence à des objectifs d'efficacité)
	2	Indice de la demande en eau en rapport au PIB avec recherche d'évaluation de la valeur ajoutée de la production agricole irriguée par rapport à la demande en eau d'irrigation
Préserver les ressources en eau.	3	Indice d'exploitation des ressources renouvelables d'eau
Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.	4	Proportion de la population ayant un accès à une source d'eau potable (total, urbain, rural) en référence aux OMD
	5	Proportion de la population ayant un accès à un système d'assainissement (total, urbain, rural) en référence aux OMD

Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets du changement climatique

Utiliser l'énergie de façon rationnelle en fixant des objectifs globaux et par secteur.	6	Intensité énergétique, totale et par secteur, en référence à des objectifs d'efficacité
Développer les énergies renouvelables pour atteindre 7 % (hors biomasse) de la demande énergétique en 2015.	7	Proportion des énergies renouvelables dans le bilan énergétique
Contrôler, stabiliser ou réduire les émissions de gaz	8	Emissions de gaz à effet de serre
Utiliser les mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto pour favoriser le développement durable des pays méditerranéens en développement.	9	Montant financé dans le cadre des Mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens

Assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports

Découpler l'augmentation des trafics motorisés et la croissance du PIB.	10	Intensité du transport motorisé en rapport au PIB
Stabiliser, et si possible réduire, la proportion relative du transport routier dans le volume global des trafics grâce à un transfert vers la mer et le rail.	11	Proportion du transport routier en termes de trafic marchandises
Limiter la congestion et les nuisances des transports urbains en développant et privilégiant l'offre de transports collectifs moins polluants.	12	Proportion du transport terrestre collectif (urbain et interurbain)

Promouvoir un tourisme durable

Diversifier le tourisme par le développement d'offres valorisant la diversité méditerranéenne (écotourisme, tourisme culturel, urbain et rural).	13	Proportion des lits « non-balnéaires » par rapport au nombre total de lits
Accroître la valeur ajoutée du tourisme pour les populations locales et les acteurs des pays en développement.	14	Recettes du tourisme international avec évaluation des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales

Promouvoir un développement agricole et rural durable

Diversifier l'économie rurale par le développement d'activités non agricoles.	15	Ratio de la population agricole sur la population rurale, avec recherche d'indicateurs socio-économiques (emplois, entreprises...)
---	----	--

Équiper le monde rural et réduire les écarts avec les zones urbaines.		Synthèse à partir des différents indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement
Combattre la désertification et la perte de terres productives d'ici 2015, réduire d'au moins un tiers les taux actuels de perte de terres agricoles de qualité par l'érosion, la salinisation, la désertification, le développement urbain et d'autres formes d'abandon des terres.	16	Pertes de terres arables par la désertification, l'érosion, la salinisation, l'artificialisation et l'abandon de l'agriculture
Promouvoir des programmes de développement agricole et rural durable, en particulier dans les zones rurales marginales.	17	Programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées conciliant enjeux de développement humain et protection de l'environnement, y compris réserves de biosphère et parcs naturels (proportion relative du budget des départements concernés)
Accroître la valeur ajoutée agricole par le développement, la reconnaissance et la commercialisation des produits méditerranéens de qualité.	18	Proportion des produits agricoles de qualité (identification, labels et appellation d'origine, produits de terroir, agriculture biologique)
Promouvoir un développement urbain durable		
Promouvoir une économie urbaine durable. Anticiper et planifier la croissance urbaine.	19	Nombre de villes de plus de 10 000 habitants s'étant engagées dans des processus de type Agenda 21 ou programme de renouvellement urbain
Réduire les disparités sociales.	20	Proportion de la population urbaine ayant accès à un logement décent
Améliorer l'environnement urbain :		
Réduire la production de déchets. Découpler l'augmentation de la production de déchets de la croissance du PIB.	21	Production de déchets ménagers par habitant et nombre de décharges non contrôlées
Réduire la pollution de l'air.	22	Qualité de l'air dans les principales agglomérations méditerranéennes, mesurée par un indicateur synthétique à définir (ex indice ATMO)
Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et stopper d'urgence la dégradation des zones côtières		
Promouvoir un développement équilibré et une gestion intégrée du littoral. Repousser l'urbanisation pour éviter l'artificialisation des côtes. Éviter l'urbanisation linéaire et continue.	23	Linéaire côtier artificialisé / linéaire côtier total (bande 0–1 km et 1–10 km)
Éliminer les pollutions opérationnelles par les navires d'ici 2025.	24	Pollution opérationnelle par les navires
Réduire les pollutions d'origine tellurique.	25	Proportion de la population des villes côtières non raccordée à un réseau d'assainissement
Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010. Obtenir qu'au moins 10 % des zones marines et côtières bénéficient d'une protection.	26	Superficie des zones côtières et marines protégées
Renforcer la solidarité, l'engagement et les financements en faveur du développement durable à l'échelle régionale, nationale et locale		
Porter avant 2015 l'aide publique au développement (APD) des pays européens membres du CAD de l'OCDE à 0,7 % de leur PNB (OMD) et renforcer la contribution de cette aide à la mise en œuvre de la Stratégie.	27	Aide publique au développement (APD) donnée en pourcentage du PNB des pays donateurs européens membres du CAD de l'OCDE ; proportion de ce montant destinée aux pays méditerranéens et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie
Renforcer les engagements réciproques, la solidarité et la coopération méditerranéenne et euro-méditerranéenne pour un développement durable.	28	Financements nets de l'UE à destination des pays méditerranéens membres, candidats, CARDS et MEDA (en valeur absolue et par habitant) et proportion relative contribuant aux objectifs de la Stratégie
Promouvoir la mise en place de systèmes permettant le financement de PME pour des activités productives et innovantes (micro-crédit, capital risque, incitations...).	29	Proportion des crédits bancaires alloués au secteur privé Existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire
Renforcer les prérogatives et compétences des autorités locales.	30	Proportion des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État). Proportion du budget de l'État alloué aux autorités locales.
Renforcer la cohésion sociale et territoriale. Développer des mécanismes de financement public visant à soutenir les régions les plus défavorisées.	31	Mécanismes de financement public pour soutenir les régions les plus défavorisées.

Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs : recherche, formation, éducation, sensibilisation et participation

Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD).	32	Taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 25 ans
Éliminer les disparités entre filles et garçons dans l'éducation (OMD).	33	Ratio filles/garçons d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire
Accroître, en synergie avec le secteur privé, les dépenses pour la recherche et le développement afin de se rapprocher du niveau moyen des pays à revenus équivalents d'ici 2015. Mettre l'accent sur l'usage rationnel des ressources naturelles, le développement de techniques respectueuses de l'environnement ainsi que la valorisation économique et sociale des savoir-faire et de la diversité de la Méditerranée.	34	Dépenses publiques et privées en recherche et développement, en pourcentage du PIB

III- Indicateurs complémentaires* pour le suivi de la SMDD

Diminuer la vulnérabilité aux risques d'inondations et sécheresse.	Indice de régulation (flux moyen de ressources en eau régulées par rapport au flux total)
Protéger les ressources en eau.	Indice d'exploitation d'eau non durable
Réduire les pollutions hydriques.	Taux d'épuration des eaux usées collectées
Réduire de moitié d'ici 2015 (par rapport à 1990) la part de population n'ayant pas accès à l'électricité, en privilégiant les énergies renouvelables.	Taux d'électrification (urbain/rural) en mesurant la proportion des énergies renouvelables dans les nouvelles dessertes des zones rurales isolées
Disposer de liaisons euro-méditerranéennes assurant une meilleure compétitivité et intégrant mieux la durabilité.	Indicateur à définir
Réduire l'impact négatif du tourisme, en particulier du tourisme côtier.	Densité du tourisme sur le littoral
Réduire la pauvreté rurale.	Proportion de la population rurale en dessous du seuil national de pauvreté
Renouer avec le modèle méditerranéen de villes mixtes et compactes, génératrices de faibles pressions environnementales et offrant une bonne qualité de vie.	Utilisation de sol artificialisé par habitant
Réduire significativement la perte de biodiversité continentale.	Indicateur de biodiversité à définir
Arrêter ou réduire substantiellement la perte de biodiversité marine et côtière d'ici 2010 et préserver les ressources halieutiques.	Proportion de la superficie des herbiers de posidonie dans la zone infra-littorale
Transformer en décharges contrôlées la moitié des décharges sauvages existantes	Proportion de décharges contrôlées
Réduire la pollution tellurique en diminuant de 20 pour cent la production de déchets dangereux d'ici 2010.	Production de déchets dangereux
Améliorer la qualité des eaux côtières.	Indicateur synthétique à définir
Inviter les pays méditerranéens développés à multiplier les initiatives et les projets d'intérêt régional, sous régional ou bilatéral contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie (« initiatives de type 2 »).	Initiatives de type 2
Renforcer les Investissements directs étrangers (IDE) de l'UE en Méditerranée.	Proportion des IDE en provenance des pays membres de l'UE vers les autres pays méditerranéens dans le total des IED extra-UE
	Solde des flux nets financiers des pays méditerranéens en développement (y compris remises des émigrés, APD, IDE)
Améliorer l'accès à l'information et promouvoir l'approche participative.	Pays ayant ratifié la Convention d'Aarhus
Maintenir la diversité culturelle.	Indicateur à définir
Mettre en œuvre des Stratégies nationales de développement durable.	Stratégies nationales ou sectorielles adoptées ou révisées

*10–15 indicateurs complémentaires seront proposés pour un suivi plus précis des progrès dans chacun des différents domaines prioritaires.

Annexe 3 : Acronymes et abréviations

ACCOBAMS	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
APD	Aide Publique au Développement
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
CAR	Centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée
CARDS	Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (Programme d'assistance de l'UE pour les Balkans de l'ouest)
CEDARE	Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et l'Europe
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
CIHEAM	Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CMS	Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CO	Monoxyde de carbone
COV	Composés organiques volatiles
CWR	Combustibles renouvelables : biomasse solide et produits animaux, gaz et liquides issus de biomasse, déchets municipaux et industriels
DBO	Demande biochimique en oxygène dissous
ER	Energies renouvelables
FAO (OAA)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
GES	Gaz à effet de serre
GNV	Gaz naturel pour les véhicules
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
IDE	Investissement direct étranger
IME	Institut Méditerranéen de l'Eau
Interreg	Initiative communautaire en faveur de la coopération entre régions
LBS	Sources de pollution terrestre
Leader	Programme communautaire destiné aux zones rurales
MEDA	Instrument financier de l'Union européenne au service du partenariat euro-méditerranéen
MEDREP	Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables
MedWET	Réseau des zones humides méditerranéennes
METAP	Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée
Nox	Oxyde d'azote
NU	Nations Unies

OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques-Comité d'aide au développement
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PAS	Programme d'action stratégique
PAS-BIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique, marine et côtière en Méditerranée
PEM	Partenariat euro-méditerranéen
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSEM	Pays du sud et de l'est de la Méditerranée
PSSA	Zones maritimes particulièrement sensibles
RAMOGE	Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée entre la France, l'Italie et la principauté de Monaco
REMEP	Plate-forme de Rome pour la Coopération Euro-Méditerranéenne dans le domaine de l'Energie
SMAP	Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
SNDD	National Strategy for Sustainable Development
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Urban	Initiative communautaire concernant la régénération des villes et des banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable
URE	Utilisation rationnelle de l'énergie

Création artistique : mnp
mnp@otenet.gr
Impression : Kontorousis Bros.
info@kontorousis.gr
Athènes 2006



PNUE



Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
48, avenue Vassileos Konstantinou, 11635 Athènes, Grèce
Tél: +30 210 72 73 100, Fax: +30 210 72 53 196/7, E-mail: unepmedu@unepmap.gr, www.unepmap.org